

CI Com

*Compagnie Internationale
pour la Communication*

Rapport annuel de l'exercice 2006

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Echéance des mandats

Charles L. PERRET Exercice 2009

Président

Claude CHABANEL Exercice 2007

Membre

Michel FAVRE Exercice 2009

Membre

Organe de révision

Deloitte SA - Meyrin

Siège de la société

11 Rue de Candolle CH 1205 Genève

Tél +41(0)22 819 08 00 - Fax +41(0)22 819 08 01

Site www.cicomsa.com

E-mail info@cicomsa.ch

Capital-actions CHF 13'000'000

570'000 actions nominatives de CHF 10.- nominal / 365'000 actions au porteur de CHF 20.- nominal



Rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2006

PRÉAMBULE

En 2006, CI Com SA a poursuivi sa politique de désinvestissement et de recherche de nouvelles activités. Aucune nouvelle participation n'a été acquise et CI Com SA (société financière de participations) ne possède aujourd'hui que 2 participations, à savoir : Joseph BERTOLA SA (Ferney-Voltaire/France) et CC MANAGEMENT SA (Cheseaux-s/Lausanne) VD. De nombreux dossiers ont été à nouveau étudiés mais n'ont pas encore débouché sur une proposition réaliste pour les actionnaires de la société.

La première participation détenue par CI Com SA est active dans le commissionnement en douane et le trafic de transit alors que la seconde possède un parc immobilier à Cheseaux s/Lausanne et à Bâle.

Pour cet exercice, la société présente à nouveau ses comptes aux normes IFRS, ce qui implique un investissement considérable pour atteindre cet objectif. Le but est naturellement d'assurer et d'augmenter de manière sensible la transparence et la volonté de la société de se présenter à ses investisseurs sous un jour clair et potentiellement dynamique.

Plusieurs remarques sont à mettre en exergue : tout d'abord, CI Com SA ayant un statut de holding pure, les seuls produits pouvant exercer une influence sur le compte de résultats sont les dividendes générés par les filiales. Ceux-ci n'existent pas pour l'instant. Il en résulte une perte chronique due aux frais engagés pour appliquer les normes internationales IFRS à la société. Des « management fees » facturés par la holding seraient justifiés mais sont pour l'instant inappropriés compte tenu du statut juridique de celle-ci. Par ailleurs, les seuls mouvements comptables de cette structure sont initiés par les frais engendrés dans le cadre de la conservation des normes IFRS, non proportionnés en regard de la taille de l'entreprise. En outre, le fait qu'une des deux participations soit en Euros présente toute la difficulté du risque de change. Celui-ci représente un montant extrêmement important dans la perte globale. Il faut souhaiter qu'à terme ce problème puisse trouver une solution. Toutefois, ce choix a été décidé par le conseil d'administration afin de promouvoir la transparence totale de la gestion de la société vis-à-vis des actionnaires ainsi que de permettre un redéploiement adéquat des activités de celle-ci.

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

En 2006, CI Com SA a poursuivi sa politique de désinvestissement. Aucune nouvelle participation n'a été acquise et CI Com SA (société financière de participations) ne possède aujourd'hui plus que 2 participations.



CC Management SA (100%)

Il est rappelé que cette société, anciennement INTERVILLES SA, possède aujourd'hui des immeubles commerciaux de rendement, à Cheseaux (VD) ainsi qu'à Bâle. La progression des surfaces louées s'est poursuivie durant l'exercice 2006. Celui-ci s'est toutefois terminé avec un résultat net négatif de CHF 23'191.-. Ceci provient essentiellement du fait que des changements de locataires ont eu lieu en 2006. Le montant total des produits a atteint CHF 861'841 en léger recul par rapport à 2005.

Les bâtiments de Bâle, bien que loués, n'ont pas fait l'objet d'une rentabilité suffisante et grèvent lourdement le compte d'exploitation global. En effet, le terrain de Bâle n'est pas propriété de la société et celle-ci, bien que propriétaire des bâtiments, doit prendre en charge une location en droit de superficie. Une solution est en voie d'aménagement, solution liée à une nouvelle construction. Les anciens bâtiments seront démolis et remplacés par une construction nouvelle. Les plans d'architecte ainsi que la simulation financière font l'objet d'une étude approfondie en 2007, en vue de l'obtention du permis de construire espéré au premier semestre encore. Il est évident que ces frais seront activés dans le cadre du nouvel investissement. L'objectif est de permettre l'occupation des nouveaux locaux par un locataire unique et ce, pour le printemps 2008.

Joseph Bertola SA (81%)

L'activité opérationnelle de cette participation se déroulait dans le trafic de transit et le transport de marchandises. Après la cession de l'activité à Annemasse (F) il avait été décidé de se concentrer sur une dynamisation de Saint-Louis (F). L'exercice s'est soldé par une perte de 923 Euros malgré le fait que l'exercice 2006 paraissait à tous excellent à son début. Malheureusement, la structure n'a pas pu tenir les objectifs fixés. Le conseil d'administration a dès lors pris les dispositions qui lui paraissaient les meilleures, à savoir la cession du fonds de commerce à un confrère à qui il avait déjà été cédé l'activité de la société à Annemasse (F). Cette opération initiée et signée en 2006, a vu sa concrétisation se produire le 31 décembre 2006. Il en résulte un abandon des activités de transit et de transport par vente du fonds de commerce. La société, n'ayant plus d'activités opérationnelles directes, va se redéployer en fonction des dossiers qui lui sont proposés.

Le conseil d'administration, conscient du fait que la société ne dispose plus d'activités opérationnelles générées par une exploitation, a d'ores et déjà entrepris une recherche de nouvelles activités. Compte tenu du fait que la société Joseph BERTOLA SA, dispose de moyens financiers, de nouveaux dossiers, tant dans l'immobilier que dans des activités dynamiques sont actuellement à l'étude. Une acquisition ou une participation sera intégrée durant l'exercice 2007. Celle-ci se fera vraisemblablement avec de nouveaux partenaires.

Ce rapport de gestion sera présenté par le conseil d'administration à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société.



Corporate Governance

Sommaire

1. Structure du groupe et actionnariat
2. Structure du capital
3. Conseil d'administration
4. Direction générale
5. Rémunérations, participations et prêts
6. Droits de participation des actionnaires
7. Prises de contrôle et mesures de défense
8. Organe de révision
9. Politique d'information

La numérotation se réfère à la « Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance » émise par la Bourse SWX, et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002, modifiée le 1^{er} janvier 2007.



STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

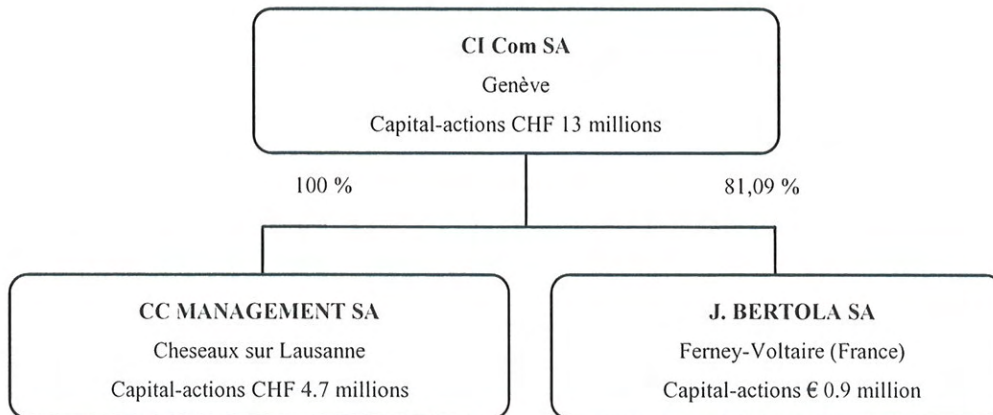
1. Structure du groupe et actionnariat

1.1 Structure du groupe

CI Com SA dont le siège est en Suisse, à Genève, rue de Candolle 11, est cotée à la Bourse Suisse (SWX) de Zürich. Sa capitalisation boursière est de CHF 2.4 Millions au 31.12.2006 (No valeur ISIN CH 0001625810).

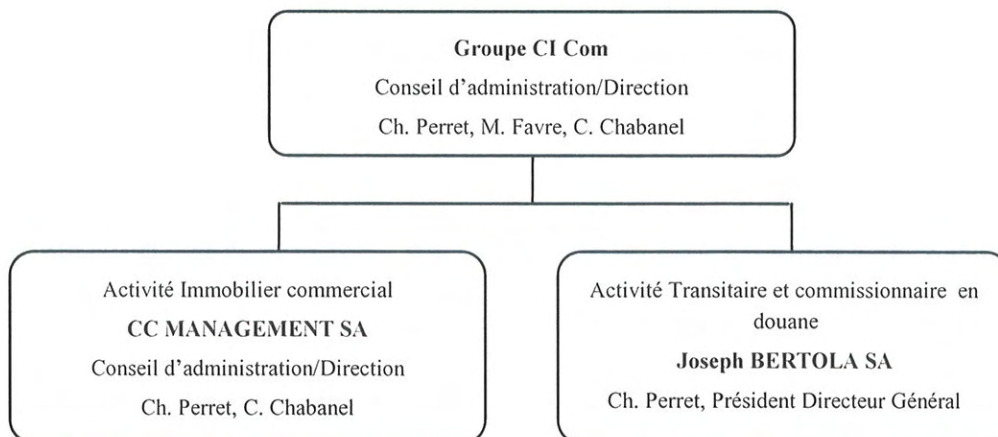
CI Com SA dont le but est d'effectuer toutes opérations financières tant pour son compte que pour le compte de tiers, est actuellement une société financière de participations sans activité opérationnelle.

CI Com SA détient le 100% du capital-actions de la société CC Management SA et 81.09% de la société Joseph Bertola SA.



1.1.1 Structure opérationnelle du groupe

CC Management SA, dont le siège est à Cheseaux-sur-Lausanne, est active dans le domaine de l'immobilier commercial alors que Joseph Bertola SA, dont le siège est à Ferney-Voltaire (F), était active dans les opérations de transitaire et de commissionnement en douane. Son fonds de commerce ayant été cédé le 31 décembre 2006, Joseph Bertola SA étudie actuellement de nouvelles possibilités d'investissement.



Le groupe CI Com emploie au total 21 personnes au 31.12.2006.

1.1.2 Seule, CI Com SA est cotée en bourse.

1.1.3 CC MANAGEMENT SA et Joseph BERTOLA SA font partie intégrante du périmètre de consolidation au 31 décembre 2006

1.2 Actionnaires importants

Détention d'actions

Actions détenues par des sociétés du groupe	Aucune	
Actions détenues par d'autres actionnaires	570'000 actions nominatives* 365'000 actions au porteur	100% du capital-actions

Dont

Nombre d'actions nominatives détenues par les membres du conseil d'administration (et de la Direction générale)	569'998 actions nominatives détenues par M. Ch. Perret au travers de Newer SA	43.84% du capital-actions
	1 action nominative détenue par M. C. Chabanel	0.05% du capital-actions
	1 action nominative détenue par M. M. Favre	0.05% du capital-actions

*Rappel : les actions nominatives ne sont pas cotées en bourse.

1.3 Participations croisées

CI Com SA n'a pas de participations croisées.

Pour mémoire, il est rappelé que CI Com SA détient 4'785 actions de Joseph Bertola SA, représentant le 81.09% du capital-actions de cette société. A la note 18, il est précisé que 4'385 actions de Joseph Bertola SA, représentant le 74.32% du capital-actions de cette société, ont été mises en gage à titre de nantissement au profit des cédants. Un litige existe toutefois entre ceux-ci et CI Com SA sur le solde du prix d'acquisition (voir note 18).

2. Structure du Capital

2.1 Capital

Le capital social de CI Com SA de CHF 13'000'000 est composé de 570'000 actions nominatives de CHF 10.- nominal et 365'000 actions au porteur de CHF 20.- nominal.

Type d'actions	Valeur nominale	Nombre d'actions	Cotées / Non cotées en bourse	Détenteurs
Nominatives	CHF 10.-	570'000	Non cotées	Newer SA (Mr Ch.Perret est l'unique actionnaire) Mr M. Favre Mr C. Chabanel Voir détails point 5.5 ci-dessous
Porteurs	CHF 20.-	365'000	Cotées	Inconnus

Les 570'000 actions nominatives bénéficient d'un droit de vote privilégié. Ainsi, les actions nominatives qui correspondent à 43.85% du capital-actions détiennent 61% des voix.

2.2 Capital autorisé et conditionnel

2.2.1 Capital autorisé (art 5 quater des statuts)

Un capital autorisé a été fixé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2004 à CHF 1.3 Millions ; cette augmentation de capital se ferait par l'émission d'un maximum de :

57'000 actions nominatives liées d'une valeur nominale de CHF 10.- chacune, à droit de vote privilégié

36'500 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20.- chacune.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2006, le capital autorisé a été reconduit pour un période de deux années au 29 juin 2008

2.2.2 Capital conditionnel (art 5 ter des statuts)

Un capital conditionnel a été fixé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 12 juillet 2001 à CHF 1.3 Millions ; cette augmentation de capital se ferait par l'émission d'un maximum de :

57'000 actions nominatives privilégiées liées d'une valeur nominale de CHF 10.- chacune, à droit de vote privilégié ;

36'500 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20.- chacune.

Ce capital conditionnel est intégralement réservé aux collaborateurs de la société (cette notion englobant tant les salariés que les administrateurs). La souscription s'effectue par l'exercice des droits d'options accordés aux collaborateurs.

Ces options ont été réparties, en intégralité et à parts égales, aux membres du conseil d'administration en date du 15 janvier 2004. A ce jour, aucune option n'a été exercée.

Le droit de souscription préférentiel des actionnaires est supprimé tant pour l'émission des options que pour les nouvelles actions émises.

Le prix d'émission des actions sera fixé périodiquement par le conseil d'administration qui déterminera également, en fonction de la date d'exercice des options, le moment à partir duquel les actions donnent droit à des dividendes.

Les actions souscrites par les collaborateurs de la société, dans le cadre du plan de participation, seront inaliénables pendant une période de 3 ans à compter de leur souscription et demeureront, pendant cette période, déposées en mains de la société.

Après leur émission, les nouvelles actions nominatives seront soumises aux restrictions de transfert prévues à l'article 7 des statuts (voir extrait de l'article 7 des statuts au point 2.6 ci-dessous).

Au 31.12.2006, aucune augmentation de capital n'a été effectuée (voir point 5.6 ci-après).

2.3 Modifications du capital

Le capital n'a pas été modifié durant l'exercice 2006.

2.4 Actions et bons de participation

et

2.5 Bons de jouissance

Actions : voir point 2.1 ci-dessus.

Il n'y a ni bons de participation, ni bons de jouissance.

2.6. Restrictions de transfert et inscriptions des « nomines »

2.6.1 Article 7 des statuts

« ... Toute acquisition d'une ou plusieurs actions nominatives, à quelque personne et à quelque titre que ce soit, y compris la constitution de tout droit de propriété ou d'usufruit sur une ou plusieurs actions nominatives, est subordonnée à l'approbation écrite du conseil d'administration.... »

Le conseil d'administration peut refuser son approbation sans indication de motifs en offrant à l'aliénateur de reprendre ses actions, pour le compte de la société, pour le compte d'autres actionnaires ou pour celui de tiers, à leur valeur réelle au moment de la demande d'approbation. Le conseil d'administration peut également refuser son approbation si l'acquéreur ne déclare pas expressément qu'il acquiert les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Si l'approbation requise est refusée, ou tant qu'elle n'a pas été accordée, la pleine propriété des actions et tous les droits qu'elles incorporent restent acquis à l'aliénateur.

Demeurent réservées les dispositions des articles 685b al.4 et 685c al.2 CO, applicables aux actions acquises par succession, partage successoral, en vertu du régime matrimonial ou dans une procédure d'exécution forcée.

Le transfert prend date et déploie ses effets vis-à-vis de la société dès le jour de l'inscription du nouvel actionnaire sur le registre des actions de la société.

2.6.2 Les statuts ne retiennent aucune dérogation aux clauses énoncées ci-dessus

2.6.3 Il n'existe aucune inscription de « nomines »

2.6.4 Répartition du bénéfice et Dividende

Article 32 des statuts

« Il est prélevé une somme égale au cinq pour cent du bénéfice de l'exercice pour constituer la réserve générale jusqu'à ce que celle-ci atteigne vingt pour cent du capital-actions libéré.

Le solde du bénéfice de l'exercice est réparti conformément aux décisions de l'assemblée générale, sur le préavis du conseil d'administration.

Les dispositions impératives de la loi sur les réserves doivent être respectées. »

Article 33 des statuts

« Le paiement du dividende a lieu à l'époque fixée par le conseil d'administration.

Le dividende ne peut être fixé qu'après que les affectations aux réserves légales et statutaires aient été opérées conformément à la loi et aux statuts.

Des dividendes ne peuvent être prélevés que sur le bénéfice résultant du bilan et sur les réserves constituées à cet effet.

Tout dividende qui n'a pas été réclamé dans les cinq ans depuis son exigibilité est prescrit de plein droit au profit de la société »

2.7 Emprunts convertibles et options

Il n'existe aucun emprunt convertible et CI Com SA n'a pas émis d'emprunts convertibles.

Un capital conditionnel a été fixé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 12 juillet 2001 à CHF 1.3 Millions ; cette augmentation de capital se ferait par l'émission d'un maximum de :

57'000 actions nominatives privilégiées liées d'une valeur nominale de CHF 10.- chacune, à droit de vote privilégié ;

36'500 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20.- chacune.

Ce capital conditionnel est intégralement réservé aux collaborateurs de la société (cette notion englobant tant les salariés que les administrateurs). La souscription s'effectue par l'exercice des droits d'options accordés aux collaborateurs.

Ces options ont été réparties, en intégralité et à parts égales, aux membres du conseil d'administration en date du 15 janvier 2004. A ce jour, aucune option n'a été exercée.

Au 31.12.2006, aucune augmentation de capital n'a été effectuée (voir point 5.5 ci-après).

Concernant les options, voir le point 2.2.2 ci-dessus.

3 Conseil d'administration (CA)

Le conseil d'administration se réunit normalement une fois par trimestre.

En 2006, le conseil s'est réuni 5 fois pour des séances d'une durée approximative de 2 heures.

3.1 Membres du conseil d'administration

et

3.2 Autres activités de groupement d'intérêts

Nom	Année de Naissance	Nationalité	Date du 1 ^{er} mandat	Terme du mandat	Tâches au C.A.
Charles Perret	1942	Suisse	1999	2009	Président
Michel Favre	1937	Suisse	1996	2009	Administrateur
Claude Chabanel	1946	Suisse	1999	2007	Administrateur

Charles L. PERRET

Après un diplôme d'ingénieur en électrotechnique et en organisation industrielle, Charles Perret a terminé sa formation par une licence en sciences économiques.

Après plusieurs expériences dans des entreprises industrielles, Charles Perret a dirigé une société d'investissements dans les secteurs industriels, notamment dans le domaine de l'horlogerie, de l'électronique et des travaux publics.

Au cours de sa carrière, Charles Perret a été membre de nombreux conseils d'administration (tels que LEM Holding SA, Rémy Martin SA, Piasio SA, SAPA SA) et siège actuellement au conseil des sociétés suivantes :

- * SAPA SA, Président du Conseil d'administration
- * SI Luserna Tour E SA, Administrateur
- * Newer SA, Administrateur

Michel FAVRE

Michel Favre, membre de la Chambre Fiduciaire Suisse, est expert-comptable. Au cours de sa carrière professionnelle, il est intervenu en qualité de réviseur auprès de nombreuses grandes entreprises.

Michel Favre est Administrateur et Président de la Fiduciaire Edmond Favre SA, fiduciaire dont les activités englobent notamment les domaines de la gestion comptable, de la révision des comptes et du conseil fiscal.

Outre ses fonctions de Président de l'Aéro-Club de Genève, de la Fondation de la Pallanterie et de Conseiller Municipal de la Commune de Collonge-Bellerive, Michel Favre est notamment administrateur des sociétés suivantes :

- * Plazatour SA
- * Plaza Investment SA
- * Dorga SA
- * Arn, Wutrich et Frigerio SA
- * Mondialmoquette SA

Claude CHABANEL

Claude Chabanel est titulaire d'une licence en économie de l'Université de Lausanne et d'un MBA de l'IMD.

Au cours de sa carrière professionnelle, Claude Chabanel a occupé des postes de Direction, tant au niveau suisse qu'international au sein de plusieurs entreprises, dont Nestlé SA. Ainsi de 1984 à 1988 il a été Directeur au sein d'ABB Sécheron SA, puis, jusqu'en 1998, CEO de Sécheron SA et de Sécheron Holding SA. De 1999 à 2003, il a occupé le poste de CEO du Groupe CVE-Romande Energie SA. Au cours de cette même période, il fut notamment Vice-président d'EOS (Energie Ouest Suisse) et Président de Grande Dixence SA.

Depuis 2004, Claude Chabanel est partenaire d'une société de conseil dans le domaine de la stratégie d'entreprise et de management ad intérim, et a occupé plusieurs postes de CEO ad intérim. De plus, il siège actuellement au conseil des sociétés suivantes :

- * VS Consulting SA, Président du Conseil d'administration
- * Fondation Suisse pour les Cyberthèses, membre du conseil de la fondation
- * Algoril Holding SA, vice-président du Conseil d'administration

Organes exécutifs

MM. C. Perret et C. Chabanel assument une fonction opérationnelle dans CI Com SA, en ce sens qu'ils participent directement ou indirectement à la Direction de l'entreprise. Pour tout ce qui concerne les tâches administratives, celles-ci sont confiées à la Fiduciaire Edmond Favre SA, laquelle met à disposition le personnel nécessaire pour l'exécution de celles-ci.

Il n'y a pas de représentations réciproques dans les conseils d'administration de sociétés cotées.

3.4 Election et durée du mandat

3.4.1 Article 19 et ss des statuts

« La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois à neuf membres, pris parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale pour une durée de trois ans.

Ils sont indéfiniment rééligibles. »

3.4.2 Première élection et durée restante du mandat

Voir tableau au point 3.2 ci-dessus

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches au sein du CA

Article 21 des statuts

« En cas de pluralité de membres, le conseil désigne son président, éventuellement un ou plusieurs vice-présidents, ainsi que le secrétaire, lequel n'appartient pas nécessairement au conseil..... »

Voir tableau au point 3.2 ci-dessus.

Article 22 des statuts

« Si le conseil d'administration se compose de plusieurs membres, ses décisions sont prises à la majorité relative des voix émises par les membres présents, pourvu toutefois que ceux-ci forment la majorité absolue du conseil.

En cas de partage égal des voix, celle du président de la séance est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises en la forme d'une approbation donnée par écrit à une proposition, à moins qu'une discussion soit requise par l'un des membres du conseil. »

Toutefois, aucun quorum n'est nécessaire pour procéder aux formalités relatives aux augmentations du capital-actions, à la libération ultérieure du capital-actions ou à l'émission de bons de participation.

Il n'y a pas de répartition fonctionnelle entre les membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration délègue deux de ses membres au sein des conseils d'administration des sociétés du groupe, à savoir CC Management SA et Joseph Bertola SA. Ceux-ci informent le conseil d'administration de CI Com SA de l'évolution des affaires de ses filiales ; ces communiqués sont transmis au conseil au cours de ses séances.

3.5.2 Pour l'ensemble des comités du conseil d'administration

et

3.5.3 Méthode de travail du conseil d'administration et de ses comités

Il n'y a pas de comité nommé par le conseil d'administration

3.6 Compétences du conseil d'administration et de la direction

Article 24 et ss des statuts

« Le conseil d'administration peut prendre des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à un autre organe par la loi ou les statuts.

Il gère les affaires de la société dans la mesure où il n'en a pas délégué la gestion.

Il a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes :

- ◆ Exercer la haute direction de la société et établir les instructions nécessaires ;
- ◆ Fixer l'organisation ;
- ◆ Fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de la société ;
- ◆ Nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation ;
- ◆ Exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données ;
- ◆ Etablir le rapport de gestion, préparer l'assemblée générale et exécuter ses décisions ;
- ◆ Informer le juge en cas de surendettement
- ◆ Décider de l'appel ultérieur d'apports relatifs aux actions non entièrement libérées
- ◆ Exécuter les augmentations de capital, par décision qui doit revêtir la forme authentique
- ◆ Examiner les qualifications professionnelles des réviseurs particulièrement qualifiés pour les cas où la loi exige leur intervention.

Le conseil d'administration peut confier tout ou partie de la gestion à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers conformément au règlement d'organisation. »

A l'heure actuelle, la direction générale du groupe est assurée par les membres du conseil d'administration de CI Com SA. Les décisions relatives à la gestion courante du groupe sont prises par Messieurs Charles Perret et Claude Chabanel, respectivement Président et Administrateur du groupe. La gestion courante du groupe est assurée par la Fiduciaire Edmond Favre SA, et cela depuis 2003.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Considérant que la direction générale du groupe est assumée par les membres du conseil d'administration, aucun instrument d'information et de communication entre la direction générale et le conseil d'administration n'a été mis en place.

4. Direction générale

4.1 Membres de la Direction générale

et

4.2 Autres activités et groupements d'intérêt

La direction générale est formée des administrateurs suivants

Nom	Année de naissance	Fonction	Collaborateur depuis
Charles Perret	1942	Président du CA / Directeur	1999
Claude Chabanel	1946	Administrateur / Directeur	1999

Pour plus de détails concernant :

- ◆ Le fonctionnement de la direction générale, voir les points 3.6 et 3.7 ci-dessus
- ◆ Les personnes susmentionnées, voir point 3.1 ci-dessus.

4.3 Contrat de management

Le groupe CI Com n'est lié par aucun contrat de management.

5. Rémunération, participations et prêts

5.1 Contenu/Procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

et

5.2 Rémunérations accordées aux membres en exercice des organes dirigeants (conseil d'administration et direction générale)

Article 27 des statuts

« Les membres du conseil d'administration ont droit au remboursement de leurs frais ainsi qu'à une indemnité équitable pour leur activité. De plus, l'assemblée générale peut leur accorder une participation au bénéfice. L'article 677 du CO demeure réservé ».

Le conseil décide donc lui-même de sa rémunération dans les limites usuelles. Les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité annuelle fixe (indépendante du résultat du groupe). De plus, ils sont remboursés le cas échéant pour leurs frais effectifs.

En 2006, les indemnités fixes versées aux membres du conseil d'administration ont été les suivantes :

Indemnité annuelle du Président	CHF 15'000.-
Indemnité annuelle d'un Administrateur	CHF 15'000.-

Il n'existe aucune allocation de tantième ni aucune autre forme de participation au bénéfice.

Le total des indemnités comptabilisées en 2006 par CI Com SA aux membres du conseil d'administration est de CHF 46'932.- (charges sociales comprises) ; ce montant correspond aux indemnités devant être versées aux trois administrateurs, sachant que la rémunération de l'un d'entre eux n'est pas soumise aux charges sociales.

Considérant que la direction générale du groupe est assumée par les membres du conseil d'administration, ces derniers ont reçu les rémunérations forfaitaires suivantes :

Honoraires de gestion de CI Com SA	CHF 53'800.-
Honoraires de gestion de CC Management SA	CHF 48'000.-
Honoraires de gestion de Joseph Bertola SA	Néant

Le total des rémunérations versées ou comptabilisées en 2006 par CI Com SA aux membres du conseil d'administration pour les tâches liées à la gestion du Groupe CI Com est de CHF 101'800.-.

Ainsi en 2006, le montant total comptabilisé aux membres du conseil d'administration à titre de rémunérations et d'indemnités s'est monté à CHF 148'732.-

5.3 Rémunérations accordées aux anciens membres des organes dirigeants

Aucune rémunération n'a été accordée à d'anciens membres des organes dirigeants.

5.4 Attribution d'actions durant l'exercice

Il n'y a eu aucune attribution d'action au cours de l'année 2006.

5.5 Options

En 2004 les membres du conseil d'administration avaient reçu, à parts égales, des options sur le capital conditionnel, mais au 31.12.2006 les options n'ont pas été transformées en capital actions (voir point 2.2.2 ci-dessus).

Au cours de l'année 2006, il n'y a eu aucune nouvelle émission ni aucune attribution d'options.

5.6 Honoraires versés à la Fiduciaire Edmond Favre SA

Prestations	CHF
Comptabilité (prestation fournie par la Fiduciaire)	42'035.40
Conseils fiscaux (prestation fournie par la Fiduciaire)	3'521.60
Diverses prestations (prestation fournie par la Fiduciaire)	20'000.00

Ainsi, le total des honoraires versés à la Fiduciaire Edmond Favre SA, dont le Président est Monsieur Michel Favre, membre du conseil d'administration de CI Com SA, s'élève à CHF 65'557.- Ces honoraires sont établis sur la base des tarifs recommandés par la Chambre Fiduciaire.

5.7 Prêts aux organes

Il n'y a pas de prêts aux organes.

5.8 Rémunération globale la plus élevée

La rémunération globale la plus élevée comptabilisée en 2006 à un membre du conseil d'administration est de CHF 117'766.

6. Droits de participation des actionnaires

Article 16 des statuts

« Les actionnaires exercent leur droit de vote à l'assemblée générale proportionnellement au nombre total de leurs actions, sans égard à leur valeur nominale, chaque action donnant droit à une voix. Demeure réservé l'article 693 al. 3 du code des Obligations ».

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Article 14 des statuts

« Vis-à-vis de la société, tout actionnaire ou usufruitier inscrit sur le registre des actions est autorisé à exercer le droit de vote.

Un actionnaire peut faire représenter ses actions par une personne, actionnaire ou non, munie d'un pouvoir écrit.

Vis-à-vis de la société, le porteur d'une action est autorisé à exercer le droit de vote, pourvu qu'il justifie de sa possession pour la production de l'action ou de toute autre manière prescrite par le conseil d'administration. »

Il n'y a pas de limitation des droits de vote.

6.2 Quorums statutaires

Article 16 des statuts (notamment conforme à l'art 704 du CO)

« Les actionnaires exercent le droit de vote à l'assemblée générale proportionnellement au nombre total de leurs actions, sans égard à leur valeur nominale, chaque action donnant droit à une voix. Demeure réservé l'article 693 al 3 du Code des Obligations. »

Article 17

« L'assemblée générale est valablement constituée quels que soit le nombre et la valeur des actions représentées, et elle prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Toutefois, une décision de l'assemblée générale recueillant au moins les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentées est nécessaire pour :

1. la modification du but social ;
2. le transfert du siège de la société ;
3. l'introduction d'actions à droit de vote privilégié ;
4. la restriction de la transmissibilité des actions nominatives ;
5. l'augmentation autorisée ou conditionnelle du capital-actions ;
6. l'augmentation du capital-actions au moyen des fonds propres, contre apport en nature ou en vue d'une reprise de biens et l'octroi d'avantages particuliers ;
7. la limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel ;

6.3 Convocation de l'assemblée générale

et

6.4 Inscriptions à l'ordre du jour

Extrait des statuts

Article 10

« L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.
Des assemblées générales extraordinaires sont convoquées aussi souvent qu'il est nécessaire. ... »

Article 11

« L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration et au besoin par les réviseurs, les liquidateurs ou les représentants des obligataires.

Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dix pour cent au moins du capital-actions, peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour.

En outre des actionnaires dont les actions totalisent une valeur nominale d'un million de francs, peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour... »

Article 12

« L'assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de sa réunion, dans la forme prévue à l'article 36 des statuts. » Il est rappelé que les actions nominatives sont convoquées par lettre recommandée et les actions au porteur par un avis unique inséré dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce.

« Sont mentionnés dans la convocation les objets portés à l'ordre du jour ainsi que les propositions du conseil d'administration et des actionnaires qui ont demandé la convocation de l'assemblée ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour.

Aucune décision ne peut être prise sur des objets qui n'ont pas été dûment portés à l'ordre du jour, sauf sur les propositions de convoquer une assemblée générale extraordinaire ou d'instituer un contrôle spécial. »

6.5 Inscriptions au registre des actions

Article 6 des statuts

« Le conseil d'administration tient un registre des actions nominatives qui mentionne le nom et l'adresse de leurs propriétaires et usufruitiers. L'inscription au registre des actions n'a lieu qu'au vu d'une pièce établissant l'acquisition du titre en propriété ou la constitution d'un usufruit. Est considéré comme actionnaire ou usufruitier à l'égard de la société celui qui est inscrit au registre des actions. »

7. Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre (art 7bis des statuts)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 mars 2006 a adopté un nouvel article dont la teneur est la suivante :

« L'obligation de présenter une offre publique d'acquisition selon les articles 32 et 52 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM) du 24 mars 1995 est écartée au sens de l'article 22 al.3 LBVM »

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les statuts ne comprennent aucune clause relative à cet objet.

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

L'organe de révision est élu pour une année. Le mandat échoit lors de l'assemblée générale approuvant les comptes.

L'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2006 a élu Deloitte SA, rte de Pré-Bois 20, Meyrin, comme réviseur pour l'exercice 2006. Le réviseur responsable du mandat, Madame Michèle Costafrolaz, est entrée dans ses fonctions début 2006, à l'occasion de la révision des comptes annuels 2005.

8.2 Honoraires de révision

et

8.3 Honoraires supplémentaires

Le montant des différents honoraires pour l'exercice 2006 est le suivant :

Prestations	CHF
Services d'audit « comptes statutaires et consolidés »:	
CI Com SA, révision des comptes statutaires et consolidés IFRS	85'000
CC Management SA	20'000
Bertola SA	9'915
-----	-----
Total	114'915
Services liés à l'audit	Néant
Services fiscaux	Néant

Le montant total des honoraires versés ou comptabilisés à Deloitte SA se monte à CHF 105'000.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

L'organe de révision est convoqué par le conseil d'administration aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins deux fois par an. Les remarques du réviseur font l'objet de plans d'actions et les conclusions sont soumises à nouveau au conseil d'administration.

9. Politique d'information

Le groupe CI Com poursuit une politique d'information ouverte et adaptée à sa taille et à son importance. Les mesures de communication prises visent à protéger la crédibilité de l'entreprise auprès du public ; toutes les informations importantes ou sensibles sont publiées dans les meilleurs délais.

Les actionnaires sont informés par le rapport annuel, le rapport semestriel ainsi que par des communiqués de presse sur les éléments essentiels de l'activité. Les informations qui influencent le cours des actions sont publiées sous forme de publicité événementielle selon les directives de la Bourse suisse. Les informations sont préparées par le conseil d'administration. Les informations relatives au groupe sont également disponibles sur Internet (www.cicomsa.com) ainsi que sur les sites de cotation suivants sous le n° de valeur ISIN CH 0001625810 :

- ◆ Reuters
- ◆ Bloomberg
- ◆ Swissquote
- ◆ Telekurs

Extrait des statuts

Les avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire doivent informer les actionnaires que le rapport de l'organe de révision de même que le rapport de gestion, et les propositions éventuelles concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan sont mis à leur disposition au siège de la société et des succursales s'il en existe, vingt jours au plus tard avant l'assemblée générale.

Les publications de la société sont faites dans le Feuille officielle suisse du commerce.

Commentaires financiers

PRINCIPAUX EVENEMENTS FINANCIERS EN 2006

- Les résultats espérés dans la société Joseph BERTOLA SA ne se sont pas concrétisés. Le conseil d'administration de Joseph BERTOLA SA a décidé de vendre les activités (commissionnement en douane et transitaire) de l'unité de Saint-Louis à un groupe concurrent.
- Le chiffre d'affaires est donc présenté sous deux formes, à savoir celle des activités abandonnées et celle des activités poursuivies. Bien que le chiffre d'affaires des activités abandonnées pour la période 2006 soit en augmentation en francs suisses, il a effectivement régressé en euros. Pour ce qui concerne le chiffre d'affaires des activités poursuivies, celui-ci connaît également une diminution liée à l'abandon des activités de vente carburant.
- Le résultat opérationnel du groupe est rendu négatif par l'augmentation des charges, lesquelles comprennent une perte de change liée à l'appréciation de l'Euro.
- Les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société mère sont à KCHF 2'660,9 soit 14,7% du total du Bilan.
- Il ne sera pas proposé de distribution de dividende pour l'exercice 2006.

CHIFFRE D'AFFAIRES NET EN RECUL

Le chiffre d'affaires du groupe, au regard des normes IFRS, est décomposé en deux groupes, à savoir celui des activités abandonnées et celui des activités poursuivies. Dans le premier cas, en début 2006, les activités de transitaire et de commissionnaire en douane paraissaient devoir poursuivre une croissance normale, telle que budgétée. Un léger frein de l'activité est apparu dans le second semestre 2006, celui-ci ayant contribué au fait que les objectifs n'ont pu être atteints. Devant cette situation, le conseil d'administration a décidé, de céder les activités à un groupe concurrent., qui les a reprises à compter du 1^{er} janvier 2007.

La deuxième activité est liée à la gestion des immeubles commerciaux, détenus par la société et entièrement loués. La diminution du chiffre d'affaires est liée à l'abandon des activités de vente de carburant, ainsi que ceci avait été annoncé à fin 2005.

PRIX DE REVIENT DES VENTES

La réduction de ce poste par rapport à 2005 est en liaison directe avec l'activité économique. Celui-ci n'a régressé que de 5%, ce qui a permis de maintenir une marge brute en adéquation avec le résultat.

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation ont progressivement été adaptées aux conséquences d'une diminution de l'activité. Toutefois, elles comprennent une perte de change (euro-franc suisse) importante dont l'impact sur le compte de résultat consolidé est particulièrement sensible.

AUTRES CHARGES ET PRODUITS

Ce poste comprend un produit exceptionnel lié à une ristourne obtenue.

RESULTAT OPERATIONNEL (EBIT)

Celui-ci est négatif pour la période passant d'un résultat positif en 2005 de CHF 92'391.43 à une perte de CHF 117'194.28 en 2006.

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier après retraitement des activités poursuivies et des activités abandonnées montre une perte de CHF 398'930.13 contre un bénéfice de 98'984.99 en 2005

RESULTAT NET

Le groupe souffre toujours d'un manque de produits en provenance des participations. Cette situation ne devrait pas perdurer, le conseil d'administration ayant pris depuis deux ans les décisions nécessaires. Toutefois, celles-ci n'ont pas encore pu être concrétisées. L'impact fiscal sur le résultat net prouve que le manque de produits en provenance des participations ne peut qu'influencer négativement le résultat du groupe. Celui-ci est ainsi négatif de CHF 578'270 contre un résultat positif en 2005 de CHF 156'928.-

CAPITAL-ACTIONS

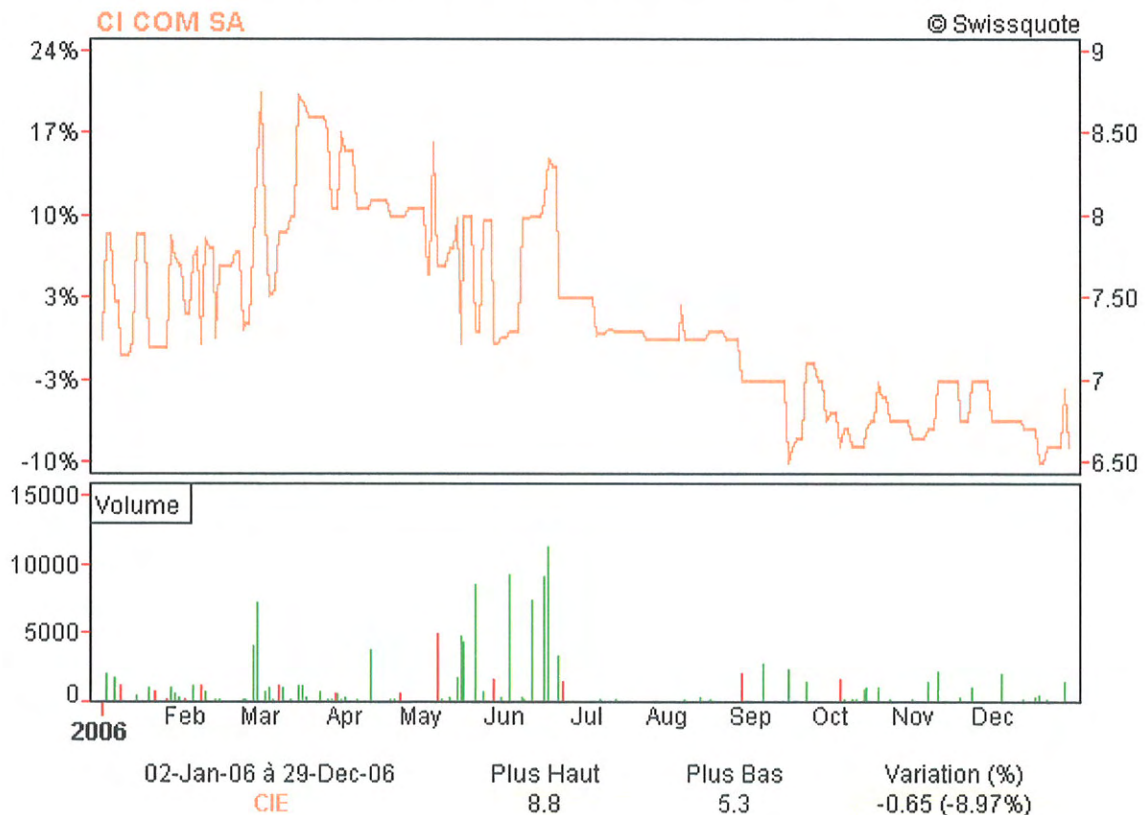
Au 31 décembre 2005, le capital-actions émis était constitué de 365'000 actions au porteur entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 20.- et 570'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10.-. Les actions nominatives sont détenues par la société financière NEWER SA, dont l'actionnaire unique est M. Charles PERRET.

Capital conditionnel

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2001, il a été introduit dans les statuts à l'article 5bis, un capital conditionnel d'un montant maximum de CHF 1'300'000.- par l'émission d'un maximum de 57'000 actions nominatives, à droit de vote privilégié, d'une valeur nominale de CHF 10.- et de 36'500 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20.-. Ce capital conditionnel est réservé aux collaborateurs du groupe. En conséquence le droit de souscription préférentiel des actionnaires lié à cette opération a été supprimé. En date du 28 juin 2003, les options ont été réparties auprès du personnel, à savoir les membres du conseil d'administration, mais au 31 décembre 2006, aucune augmentation n'a été effectuée.

Comme pour la présentation des comptes des exercices précédents, les postes d'actifs sont directement diminués des provisions qui leur sont affectées. Cette démarche vise à refléter le plus justement possible la réalité économique des actifs et des passifs.

EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION CI COM SA du 31.12.2005 au 31.12.2006



Charles Perret
Président du Conseil d'administration

Michel Favre
Administrateur

Compte de résultat consolidé au 31 décembre

	Notes	2006 <u>CHF</u>	2005 <u>CHF</u>
ACTIVITES POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires	5	895'106.86	1'002'164.62
Prix de revient des ventes	6	-193'479.05	-252'105.60
Bénéfice brut		701'627.81	750'059.02
Autres charges d'exploitation	7	-853'267.00	-971'340.46
Amortissements		-35'577.79	-76'115.13
Plus-value sur cession de participation		-	29'580.00
Perte opérationnelle		-187'216.98	-267'817.43
Coût financier net	8	-433'523.71	-21'204.84
Produits sur réévaluation d'immeubles		-	408'000.00
Autres charges et produits	9	5'445.50	24'910.00
(Perte) / Bénéfice avant impôts des activités poursuivies		-615'295.19	143'889.59
Impôts	10	-58'227.00	59'942.83
(Perte) / Bénéfice des activités poursuivies		-673'522.19	203'832.42
+ Résultat de la période généré par les activités abandonnées	4	95'252.00	-46'904.40
(Perte) / Bénéfice net de l'exercice		-578'270.19	156'927.82
 <u>Bénéfice / (Perte) de la période attribuable aux :</u>			
Actionnaires du groupe CI Com SA		-600'316.37	130'409.82
Actionnaires minoritaires		22'046.85	26'518.00
 <u>Bénéfice / (Perte) par action des activités poursuivies et abandonnées :</u>			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		935'000	935'000
Résultat de base par action en CHF		-0.64	0.14
Résultat dilué par action en CHF		-0.58	0.13
 <u>Bénéfice / (Perte) par action des activités poursuivies :</u>			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		935'000	935'000
Résultat de base par action en CHF		-0.58	0.17
Résultat dilué par action en CHF		-0.53	0.16

Bilan consolidé au 31 décembre

		2006	2005	2005
	Notes		Comptes publiés	Proforma (Note 4)
		<u>CHF</u>	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
ACTIF				
<u>Actif circulant :</u>				
Liquidités et équivalent de liquidités		1'109'797.85	3'035'453.10	3'035'453.10
Clients et autres débiteurs	11	326'881.17	3'366'974.16	896.13
Autres actifs circulants	12	39'440.75	31'623.70	11'447.70
Total de l'actif circulant		1'476'119.77	6'434'050.96	3'047'796.93
<u>Actif immobilisé :</u>				
Terrains et immeubles de placement	13	12'327'639.96	12'327'639.96	12'327'639.96
Terrains et immeubles d'usage propre	13	14'323.75	22'744.69	22'744.69
Autres immobilisations corporelles	13	142'312.16	211'483.00	164'639.00
Immobilisations incorporelles		-	12'790.00	.
Immobilisations financières	14	546'705.14	533'903.56	532'425.56
Total de l'actif immobilisé		13'030'981.01	13'108'561.21	13'047'449.21
TOTAL DE L'ACTIF DES ACTIVITES POURSUIVIES		14'507'100.78	19'542'612.17	16'095'246.14
TOTAL DE L'ACTIF DES ACTIVITES ABANDONNEES	4	3'630'857.00	-	3'447'366.03
TOTAL DE L'ACTIF		18'137'957.78	19'542'612.17	19'542'612.17



Bilan consolidé au 31 décembre

(suite)

		2006	2005	2005
	Notes		Comptes	Proforma
		CHF	publiés	(Note 4)
			CHF	CHF
PASSIF				
<u>Engagements à court terme :</u>				
Fournisseurs et autres créanciers		352'916.52	494'640.15	134'066.56
Emprunts et dettes bancaires à court terme	15	6'252'000.00	6'257'752.20	6'251'897.20
Autres dettes à court terme	16	1'706'815.95	5'959'972.25	1'514'374.55
Total des engagements à court terme		8'311'732.47	12'712'364.60	7'900'338.31
<u>Engagements à long terme :</u>				
Dettes à long terme	17	1'666'757.37	1'749'594.97	1'587'387.97
Passifs d'impôts différés	10	1'019'910.12	891'860.39	991'060.39
Total des engagements à long terme		2'686'667.49	2'641'455.36	2'578'448.36
TOTAL DES ENGAGEMENTS DES ACTIVITES POURSUIVIES		10'998'398.96	15'353'819.96	10'478'786.67
TOTAL DES ENGAGEMENTS DES ACTIVITES ABANDONNEES	4	3'572'622.90	-	4'875'033.29
TOTAL DES ENGAGEMENTS		14'571'021.86	15'353'819.96	15'353'819.96
<u>Fonds propres :</u>				
Capital-actions		13'000'000.00	13'000'000.00	13'000'000.00
Réserve générale		1'029'150.00	1'029'150.00	1'029'150.00
Pertes accumulées		-10'613'810.53	-10'744'219.94	-10'744'219.94
(Perte) / Bénéfice de l'exercice		-600'316.37	130'409.82	130'409.82
Ecart de conversion cumulé		-154'087.43	-82'214.82	-82'214.82
Part des fonds propres attribuables aux actionnaires de la société mère		2'660'935.67	3'333'125.06	3'333'125.06
Actionnaires minoritaires		906'000.25	855'667.15	855'667.15
Total des fonds propres		3'566'935.92	4'188'792.21	4'188'792.21
TOTAL DU PASSIF		18'137'957.18	19'542'612.17	19'542'612.17

Tableau des Flux des fonds au 31 décembre

CHF	2006	2005
Bénéfice / (Perte) de l'exercice	-578'270	156'928
Impôts	58'227	
Annulation effet d'actualisation de la dette AFC	79'369	75'590
Constitutions / reprises sur provisions		396'798
Ajustements IFRS sur immobilisations corporelles		-408'000
Amortissements & provisions	35'578	62'399
(Bénéfice) / Perte s/cessions immobilisations		-29'850
Badwill		-59'399
Gain sur cession d'activité	-95'252	
Sous-total	-500'348	194'466
Débiteurs et autres créances	-27'433	-436'081
Stocks de marchandises		25'603
Dettes résultant d'achats	374'790	89'859
Autres dettes à court terme	29'377	1'225'530
Dettes à court terme		-1'007'918
Flux de fonds d'exploitation des activités poursuivies	-123'614	68'594
Flux de fonds d'exploitation des activités abandonnées	-1'776'634	-
FLUX DE FONDS DE L'EXPLOITATION	-1'900'248	68'594
Investissements	-12'923	-279'043
Désinvestissements		233'190
Prêts à des tiers	-14'279	
Acquisitions de participations		-236'403
Vente de participation		304'580
Flux de fonds d'investissement des activités poursuivies	-27'202	22'234
Flux de fonds d'investissement des activités abandonnées	58'648	-
FLUX DE FONDS DES INVESTISSEMENTS	31'446	22'324
Titres de placements		720
Prêts de tiers	36'501	-
Emprunts bancaires à long terme		171'231
Emprunts à court terme	103	-285'698
Flux de fonds des opérations de financement des activités poursuivies	36'604	-113'747
Flux de fonds des opérations de financement des activités abandonnées	-5'855	
FLUX DE FONDS DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	30'749	-113'747
DIFFERENCES DE CONVERSION SUR LES FLUX	-87'602	-29'927
TOTAL DES FLUX DE FONDS	-1'925'655	-52'756
Liquidités au 1^{er} janvier	3'035'453	3'088'209
Liquidités au 31 décembre	1'109'798	3'035'453
Montant des intérêts payés	398'304	278'446
Montant des impôts payés	-	-

Variation des fonds propres au 31 décembre

CHF	Capital- actions	Réserve légale	Réserves	CTA	Résultat attribuable aux actionnaires CI Com	Capitaux propres attribuables aux actionnaires CI Com	Capitaux propres attribuables aux minoritaires CI Com	Total
Fonds propres au 01.01.2005	13'000'000	1'029'150	-10'207'928	19'702	-800'556	3'040'367	1'207'679	4'248'046
Résultat de l'exercice					130'410	130'410	26'518	156'928
Attribution du résultat 2004 en réserves			-800'556	-	800'556	-	-	-
Ecart de conversion				-101'919		-101'919	-15'298	-117'217
Autres								
Variations de périmètre (rachat 400 actions Bertola)			264'265			264'265	-363'232	-98'967
Capitaux propres au 31.12.2005	13'000'000	1'029'150	-10'744'219	-82'217	130'410	3'333'123	855'667	4'188'790
Résultat de l'exercice					-600'317	-600'317	22'046	-578'271
Attribution du résultat 2005 en réserves			130'410		-130'410	-	-	-
Etat de conversion				-71'871		-71'870	28'286	-43'584
Capitaux propres au 31.12.2006	13'000'000	1'029'150	-10'613'809	-154'088	-600'317	2'660'936	905'999	3'566'935

Annexe aux comptes consolidés 2006

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 ACTIVITES DU GROUPE

CI Com S.A. est une société holding anonyme de droit suisse dont le siège se trouve à Genève (Suisse). Le Groupe CI Com est actif dans la prise de participation dans des entreprises, dans l'octroi de prêts, avances de fonds etc. en Suisse et à l'étranger.

Le détail des filiales du Groupe se trouve à la note 24.

NOTE 2 RESUME DES PRINCIPES DE CONSOLIDATION ET D'EVALUATION

2.1 Base de présentation et d'évaluation

Référentiel

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en CHF. Ils sont conformes à la loi suisse concernant les sociétés par actions ainsi qu'aux normes comptables internationales (normes IFRS), en vigueur à la date du bilan, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) ainsi qu'aux interprétations publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB.

A la date d'approbation des présents états financiers, les normes suivantes avaient été émises mais n'étaient pas encore en vigueur :

IFRS 7 : Instruments financiers : informations à fournir.

IFRS 8 : Segments opérationnels.

Amendements à : IAS 1 : Présentation à fournir concernant le capital

IAS 23 : Coût des emprunts

IAS 32 : Informations à fournir en présentation

IFRIC 7 : Application du retraitement des états financiers selon IAS 29 « Information financière dans les économies hyper-inflationnistes »

IFRIC 8 : Champs d'IFRS 2

IFRIC 9 : Réévaluation des dérivés incorporés.

IFRIC 10 : Information financière intermédiaire et dépréciation.

IFRIC 11 : IFRS2 : Transactions sur actions propres ou actions de sociétés du groupe.

IFRIC 12: Contrats de concession de service public.

Les administrateurs n'attendent aucun impact important sur les états financiers du Groupe de l'application de ces normes et interprétations au cours de périodes futures.

Les exercices comptables sont délimités selon la comptabilité d'engagement. Les comptes consolidés ont été établis selon le principe des coûts historiques, sauf indication contraire. Toutes les sociétés consolidées et associées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Jugement et utilisation d'estimation

L'établissement de comptes consolidés selon les normes IFRS requiert de la direction qu'elle émette des jugements et qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs éventuels et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures du groupe dont puisse disposer la Direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus sur la base de ces estimations. Les estimations et les hypothèses y relatives sont révisées de manière constante. L'impact ou l'effet de ces révisions est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision en question n'affecte que cet exercice ou dans l'exercice en cours et les exercices ultérieurs si la révision affecte tant l'exercice en cours que les exercices à venir. Ces éléments touchent principalement la perte de valeur des immobilisations incorporelles et les engagements envers le personnel et les litiges.

Annexe aux comptes consolidés 2006 (suite)

2.1 Base de présentation et d'évaluation (suite)

Dépréciation d'actifs

Dans le cadre de l'application des pratiques comptables du Groupe, la direction a fait, outre des estimations, des appréciations qui ont un impact significatif sur les montants figurant dans les comptes annuels. La principale appréciation concerne les dépréciations d'actifs.

Les actifs faisant l'objet d'un amortissement sont examinés afin d'évaluer toute perte de valeur chaque fois que des événements ou de nouvelles circonstances mettent en doute le recouvrement de leur valeur comptable. La Direction détermine le montant des pertes pour dépréciation en portant une appréciation en ce qui concerne le montant recouvrable et l'utilisation future d'un actif soumis au test de dépréciation. Si des facteurs externes, tel que le marché, évoluent d'une manière non anticipée par la Direction, il y a un risque que des pertes supplémentaires pour dépréciation soient comptabilisées ultérieurement.

2.2 Périmètre et principes de consolidation

Filiales

La méthode d'intégration globale est appliquée à toutes les sociétés dans lesquelles CI Com SA a une participation majoritaire (en règle générale, plus de 50%) et en détient le contrôle. La notion de contrôle représente le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Dans ce cas, 100% des actifs, passifs, produits et charges sont pris en compte et, le cas échéant, la part des actionnaires minoritaires aux fonds propres, ainsi qu'aux résultats nets, est indiquée séparément dans les rubriques correspondantes du bilan et du compte de résultat consolidé.

Les filiales sont consolidées par intégration globale dès la date de prise de contrôle par le Groupe. A contrario, elles sont exclues du périmètre de consolidation, dès que cesse le contrôle.

Tous les soldes des comptes ainsi que l'ensemble des transactions et profits réalisés entre sociétés du Groupe sont éliminés lors de la consolidation. La part au résultat et le droit aux fonds propres des actionnaires minoritaires sont présentés séparément.

Sociétés associées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Cette influence notable est en général obtenue au travers d'une participation aux droits de vote comprise entre 20% et 50% et par la présence d'un ou plusieurs représentants du Groupe au sein du conseil d'administration de ces sociétés.

Dans ce cas, la quote-part de CI Com SA aux actifs nets est incorporée sous «Participations aux sociétés associées» et celle aux résultats nets figure sous «Part au résultat des sociétés associées».

Les sociétés associées acquises ou cédées au cours de l'exercice sont incluses, respectivement exclues du périmètre de consolidation dès la date du transfert de contrôle ou de l'influence notable.

Les transactions ainsi que les profits et pertes non réalisés entre les sociétés du Groupe sont éliminés en consolidation. Les profits et pertes non réalisés avec les sociétés associées sont éliminés à hauteur de la quote-part détenue par le Groupe dans la société et sont portés en diminution de la participation mise en équivalence.

Les états financiers des sociétés associées sont ajustés en cas d'écarts significatifs pour assurer la cohérence avec les principes comptables adoptés par le Groupe.

Autres participations

Les participations dans d'autres sociétés (normalement inférieures à 20% du capital-actions) sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faite des provisions éventuelles pour dépréciation. La juste valeur de ces participations ne peut être déterminée de manière fiable. Les dividendes résultant de ces participations figurent dans les coûts financiers nets.

Annexe aux comptes consolidés 2006 (suite)

2.3 Acquisitions et goodwill

En cas d'acquisition d'entreprises, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis sont pris en compte à leur juste valeur («purchase method of accounting»). L'écart entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur de la société acquise est porté au bilan au titre de goodwill d'acquisition. Tout goodwill doit être alloué, à la date d'acquisition, à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies de l'acquisition. Lorsque le goodwill est négatif, il est comptabilisé directement au compte de résultat. Après sa comptabilisation initiale, un goodwill d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeurs.

Un goodwill d'acquisition est soumis à un test annuel de perte de valeur ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il peut s'être déprécié.

Pour les acquisitions intervenues avant la date de transition (1^{er} janvier 2004), les écarts d'acquisition ont été imputés directement aux fonds propres selon la méthode admise par les normes comptables précédentes (Swiss GAAP RPC). Ces derniers n'ont pas été retraités conformément à l'exception permise par IFRS 1.

2.4 Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les comptes des sociétés du Groupe à l'étranger sont convertis en francs suisses (CHF) en appliquant les cours de fin d'année pour les rubriques du bilan et les cours annuels moyens pour les postes du compte de résultat. Les différences résultant de l'application de ces deux cours sont intégrées dans les fonds propres, jusqu'à la sortie des filiales.

Les principaux cours suivants sont utilisés pour la conversion des chiffres des bilans et comptes de résultat en francs suisses

Devises	Cours moyen 2006	Cours moyen 2005	Cours fin d'année 2006	Cours fin d'année 2005
EUR (€)	1.57331	1.54852	1.6097	1.5546

2.5 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les dépôts et placements monétaires dont la durée initiale n'exécède pas 3 mois.

2.6 Titres de placement

CI Com SA détient essentiellement des titres (participations) non cotés en bourse.

Cette rubrique est utilisée pour les titres détenus sans intention de les conserver à long terme pour des raisons stratégiques. Ils sont évalués à la juste valeur au travers du compte de résultat.

2.7 Débiteurs

Les créances résultant de livraisons et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite d'un ajustement pour créances douteuses. Une estimation des créances douteuses est effectuée lorsque le recouvrement du montant total est devenu improbable. Les créances irrécouvrables sont soldées lorsqu'elles sont identifiables.

2.8 Terrains et immeubles de placement

Les terrains et immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture, sur la base d'expertises et sur la base des cash flows prévisionnels résultant notamment de contrats de location de longue durée, conclus avec des tiers.

Les expertises susmentionnées ont été établies par des évaluateurs indépendants possédant les qualifications professionnelles, ainsi que l'expertise pertinente, reconnue et récente quant à la situation géographique et la catégorie des immeubles évalués.

Les terrains et immeubles de placement comprennent les bâtiments, ou les parties de bâtiment, et les terrains, ou les parties de terrains, sur lesquels ils sont bâtis. Les immeubles ou les parties d'immeubles vacants sont inclus dans les terrains et immeubles de placement.

Annexe aux comptes consolidés 2006 (suite)

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains et immeubles de propre usage, des terrains et immeubles de placement, ainsi que des autres immobilisations.

Les coûts de financement enregistrés durant la construction d'immobilisations corporelles sont imputés directement comme charges au compte de résultat.

Les immobilisations corporelles de propre usage sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amortis selon la méthode linéaire, sur leur durée de vie utile en tenant compte, le cas échéant, d'une valeur résiduelle.

Les durées de vie des immobilisations sont revues à la fin de chaque période annuelle.

Les dépréciations de valeur (*impairments*) sont considérées comme amortissements et présentées séparément dans les notes.

Les durées de vie économique présumée des immobilisations corporelles de propre usage sont les suivantes:

<u>Nature des immobilisations</u>	<u>Nombre d'années</u>
Terrains	ne sont pas amortis
Immeubles et parties d'immeubles de propre usage	20
Installations fixes, mobilier, matériel, outillage	4 - 10
Matériel roulant	5

Les coûts de réparation et d'entretien, ainsi que les rénovations et améliorations majeures sont imputés directement comme charges au compte de résultat.

2.10 Immobilisations incorporelles

Voir point 2.3 concernant le traitement du goodwill.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire sur leur durée de vie économique présumée. Leur valeur comptable fait l'objet de tests de dépréciation tous les ans et chaque fois qu'il existe une indication que l'actif a pu perdre de la valeur. D'autres actifs incorporels repris dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise sont capitalisés séparément du goodwill, si leur juste valeur peut être déterminée de manière fiable.

2.11 Perte de valeur d'immobilisations (« Impairment »)

A chaque date de clôture, CI Com SA examine s'il existe des indices que la valeur recouvrable de ses actifs immobilisés pourrait être inférieure à leur valeur comptable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre le prix de vente net et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés (*discounted cash flow*) produits par cet actif ou par cette unité génératrice de trésorerie. Si de tels indices existent, l'actif concerné est soumis à un test de dépréciation.

Le goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test annuel de dépréciation de valeur (*impairment test*) indépendamment de l'existence ou non d'indices de perte de valeur. Le test se base sur les prévisions de l'exercice en cours, le budget de l'exercice suivant et un plan d'affaires sur les 2 années suivantes, approuvé par le management.

2.12 Actifs financiers

CI Com SA détient les actifs financiers suivants :

- ♦ titres disponibles à la vente
- ♦ créances résultant de ventes et prestations
- ♦ prêts

Titres disponibles à la vente

Les titres disponibles à la vente comprennent les titres, obligations réalisables ainsi que des placements d'une durée initiale supérieure à trois mois. Ces titres sont évalués initialement à leur coût d'acquisition, y inclus les coûts de transaction. A la date de clôture, ils sont évalués à leur juste valeur et la fluctuation est comptabilisée dans les fonds propres jusqu'au moment où le titre est vendu. Dans ce cas, les montants précédemment imputés aux fonds propres sont extournés et comptabilisés dans le compte de résultat. La juste valeur des titres non cotés est estimée à partir de techniques d'évaluation reconnues (référence à des transactions récentes, actualisation de flux de trésorerie futurs...).

Annexe aux comptes consolidés 2006 (suite)

2.12 Actifs financiers (suite)

Les dividendes encaissés sont compris sous la rubrique «Coûts financiers nets».

Créances résultant de ventes et prestations

Lors de la comptabilisation initiale, ces créances sont comptabilisées à leur juste valeur, ce qui, dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est comptabilisée en fonction du risque de non recouvrement.

Prêts

Les prêts sont évalués selon la méthode du coût amorti. S'il existe des indices objectifs de perte de valeur des prêts, la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, est comptabilisée en charge dans le compte de résultat.

Général

Au 31 décembre, le montant porté au bilan des actifs financiers est proche de leur juste valeur à cette même date.

2.13 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent :

- ◆ les emprunts et dettes financières
- ◆ les engagements résultant de livraisons et prestations

Les emprunts et dettes financières porteurs d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Ils sont décomptabilisés au moment de leur extinction.

Les engagements résultant de livraisons et prestations sont comptabilisés à leur juste valeur, ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale.

Au 31 décembre, le montant porté au bilan des passifs financiers est proche de leur juste valeur à cette même date.

2.14 Provisions

Les provisions sont comptabilisées :

- ◆ lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé;
- ◆ lorsqu'il est probable qu'une utilisation de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
- ◆ et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions relatives à des plans ou à des accords de restructuration, y compris des plans de réduction du personnel, de rationalisation de services, voire de restructuration ou d'abandon de certaines activités, sont portées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel les projets ont été adoptés par le Groupe et annoncés.

Les passifs éventuels correspondent soit à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

2.15 Chiffre d'affaires et comptabilisation des produits

Le chiffre d'affaires inclut toutes les recettes provenant de la location immobilière, de la vente de carburants et de prestations de services annexes après déduction des rabais de quantité contractuels ou convenus sur les prix.

Les recettes sont comptabilisées à la date d'échéance des loyers et la date de livraison des carburants ou des prestations de services.

2.16 Plan de prévoyance

Les plans des sociétés du Groupe en faveur du personnel pour les engagements de prévoyance (vieillesse, décès ou invalidité) sont conformes aux exigences légales locales des pays concernés.

Les charges de prévoyance des plans en primauté de cotisations, des prestations assurées et des régimes multi-employeurs pour lesquelles l'information n'est pas suffisante pour les considérer comme des plans à primauté de prestations sont comptabilisées dans le compte de résultat au moment de leur exigibilité.

En Suisse, aucune société n'emploie du personnel et n'est, de ce fait, confrontée à la prévoyance professionnelle sous une forme ou sous une autre.

Annexe aux comptes consolidés 2006 (suite)

2.16 Plan de prévoyance (suite)

En France, la prévoyance professionnelle fait partie intégrante des assurances sociales étatiques.

D'autres avantages du personnel (p. ex. les jubilés, primes de départ) n'existent pas dans le Groupe et ne font, de ce fait, pas l'objet de calculs actuariels, ni de comptabilisation dans les états financiers.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune obligation n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au delà des cotisations versées.

2.17 Plan d'options

En date du 15 janvier 2004 le conseil d'administration a approuvé le plan d'options qui lui était soumis.

Les points clés dudit plan sont exposés brièvement ci-après :

Les objectifs du plan sont :

1. La promotion de la motivation des bénéficiaires
2. Leur fidélisation et leur engagement à long terme
3. La promotion et le développement des activités de la société CI Com SA

L'objet du plan est le suivant :

Chaque option donne droit à l'acquisition d'une action, soit 57'000 options pour l'acquisition d'une action nominative de valeur nominale de CHF 10 et 36'500 options pour l'acquisition d'une action au porteur de valeur nominale de CHF 20.

Les actions livrées en suite de l'exercice des options seront émises par le biais de l'augmentation conditionnelle de capital votée le 12 juillet 2001 par l'assemblée générale extraordinaire et stipulée à l'article 5ter des statuts de la Société.

Les bénéficiaires du plan sont les membres du conseil d'administration, ainsi que les cadres de la société.

Le plan est administré par le conseil d'administration dans le cas d'attribution des droits d'options aux bénéficiaires membres du conseil.

L'attribution de la totalité des options a eu lieu lors de la séance du conseil d'administration du 15 janvier 2004, à raison d'un tiers des options à chacun des trois membres du conseil. Au 31 décembre 2006, aucune option n'a été exercée, et aucune augmentation conditionnelle du capital n'a eu lieu.

2.18 Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice comprennent les impôts courants et les impôts différés.

Les impôts courants sont calculés sur le bénéfice imposable de l'année en cours et sont imputés au compte de résultat.

Les impôts différés sont déterminés selon l'approche bilan. Pour chaque société du Groupe, la provision pour impôts différés, respectivement l'actif d'impôts différés, est calculée en appliquant le taux d'imposition effectif aux différences temporelles identifiées.

S'agissant des participations dans les filiales ou les sociétés mises en équivalence, un passif d'impôts différés est comptabilisé pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des titres et leur valeur fiscale sauf :

- si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera,
- et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés issus des reports de pertes fiscalement déductibles sur les résultats futurs et les autres actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif que si leur réalisation ultérieure est probable. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en fonds propres sont comptabilisés en fonds propres et non dans le compte de résultat.

Annexe aux comptes consolidés 2006 (suite)

2.19 Management du risque

Risque du marché

Le Groupe est soumis aux risques du marché, à savoir les risques de change et de taux d'intérêts ainsi que de le risque de variation de la valeur de marché des liquidités investies. Le management surveille régulièrement ces risques.

Le Groupe peut recourir à l'utilisation d'instruments financiers dérivés lorsque cela est opportun afin de réduire les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie en rapport avec ces risques.

Le Groupe n'effectue pas de transactions financières pour lesquelles il existe au moment de l'échéance de la transaction un risque non calculé. Cela signifie que le groupe ne procède pas à des transactions à découvert.

Seules les valeurs patrimoniales et les engagements actuels ou engagements futurs qui ont une forte probabilité de réalisation peuvent faire l'objet d'une couverture.

Risque lié aux taux de change

Le Groupe est actif au niveau international et donc exposé aux fluctuations des taux de change qui affectent la valeur des fonds propres et des revenus exprimés en CHF.

Une part significative des dépenses et des revenus est comptabilisée dans la même devise, si bien que le risque de change du Groupe est relativement faible.

Les différences d'évaluation qui apparaissent lors de la consolidation sont enregistrées soit dans les fonds propres soit au compte de résultat du Groupe en fonction de leur nature.

Risque lié aux taux d'intérêt

Les risques liés aux taux d'intérêt résultent des changements de taux qui pourraient affecter négativement les fonds propres ou le compte de résultat du groupe.

La gestion des risques sur taux d'intérêt est réalisée de manière centralisée au niveau du Groupe.

Les risques sur taux d'intérêt au niveau local et à court terme ne sont généralement pas protégés par les sociétés du Groupe.

Risque de crédit

Ce risque est couvert par la comptabilisation d'une dépréciation adéquate des créances douteuses. Le nombre élevé de clients ainsi que leur répartition géographique limite le risque de crédit.

NOTE 3 CHIFFRES SECTORIELS

La présentation des chiffres sectoriels reflète la structure d'organisation du Groupe.

Les divisions constituent la base de l'information sectorielle de premier niveau, soit:

« CC Management SA » est active dans le domaine de l'immobilier industriel en Suisse et à l'étranger.

« Joseph Bertola SA » est active dans les opérations de transitaire et de commissionnement en douane, principalement aux douanes franco-suisse de St. Louis et de Bâle. Les activités du groupe dans le transit en douane et le transport (« activité Bertola ») ont été cédées le 31 décembre 2006 (voir Note 4).

« Corporate » comprend les coûts de la direction générale et du conseil d'administration du Groupe, du support central dédié au développement de nouvelles activités.

Vu la faible dispersion géographique du groupe (Suisse et France), la présentation d'un niveau secondaire qui se composerait des zones géographiques des activités du Groupe, s'avère inappropriée, d'autant plus que le segment principal comprend la présentation géographique au travers des sociétés.

Les actifs sectoriels sont composés essentiellement des disponibilités, des débiteurs, des immobilisations corporelles et incorporelles nettes des corrections.

Les passifs sectoriels comprennent les engagements d'exploitation.

Les prix de transfert inter-secteurs sont généralement effectués au prix du marché.

Annexe aux comptes consolidés 2006 (suite)

NOTE 4 ACTIVITES ABANDONNEES

Au 31 décembre 2006, la société Joseph Bertola SA a cédé son fonds de commerce ainsi que des actifs immobilisés d'exploitation. A la suite de cette cession, l'activité de cette société a été considérée comme une « activité abandonnée » au sens d'IFRS 5. Conformément au contrat de cession, seules l'activité (« goodwill ») et les immobilisations d'exploitation ont été cédées. Les autres actifs et les dettes liés à l'activité de Joseph Bertola SA demeurent avec le groupe.

La part de cette activité abandonnée dans les produits et les charges du groupe est présentée en Note 4a. Egalement, les actifs et les passifs liés à cette activité ont été analysés en notes 4b et 4c avec les comparatifs 2005.

Afin de faciliter la lecture comparative du bilan consolidé, les actifs et les passifs au 31 décembre 2005 des seules activités poursuivies ont été présentés dans une colonne « proforma ».

NOTE 4.a Compte de profits et pertes

CHF	Notes	2006	2005
Chiffre d'affaires	4.a 1	2'947'180.35	2'891'901.73
Prix de revient des ventes		-1'114'926.48	-1'003'482.91
Bénéfice brut		1'832'253.87	1'888'418.82
Charges du personnel	4.a 2	-1'381'360.38	-1'434'072.00
Autres charges d'exploitation	4.a 3	-534'413.25	-469'833.25
Amortissements		-66'955.00	-37'751.00
Autres charges et produits		7'374.00	-
(Perte)/Bénéfice opérationnel		-143'100.95	-53'237.78
Coût financier net	4.a 4	1'283.41	6'333.44
Plus-value sur cession d'activité		295'042.35	-
(Perte)/Bénéfice avant impôts		153'225.00	-46'904.40
Impôts attribuables à l'activité	4.a 5	-57'953.00	-
(Perte)/Bénéfice net de la période		95'272.00	-46'904.40

NOTE 4.a.1 Chiffre d'affaires des activités abandonnées

CHF	2006	2005
Chiffre d'affaires	2'937'790	2'823'038
Autres ventes et produits avec des tiers	9'390	68'863
Total du chiffre d'affaires net	2'947'180	2'891'901

NOTE 4.a.2 Charges du personnel des activités abandonnées

CHF	2006	2005
Salaires et traitements	-897'691	-1'024'478
Charges sociales et de prévoyance	-467'001	-314'341
Indemnités de départ à la retraite	-16'668	-95'253
Total des charges de personnel	-1'381'360	-1'434'072

Annexe aux comptes consolidés 2006 (suite)

NOTE 4.a 3 Autres charges d'exploitation des activités abandonnées

CHF	2006	2005
Frais locaux	-21'897	-13'538
Publicité et promotion	-21'211	-18'133
Télécommunications	-21'858	-15'384
Honoraires tiers et conseils	-138'097	
Frais généraux et administratifs	-179'507	-100'173
Autres charges d'exploitation	-33,575	
Impôts sur le capital, autres impôts et taxes diverses	-65'524	-8,619
Perte de change, net	-26'441	-12'441
Dépréciation participation mise en liquidation	-8'832	-
Variation du croiré et pertes sur débiteurs	-17'471	-301'545
Total des autres charges d'exploitation	-534'413	-469,833

NOTE 4.a 4 Produit financier des activités abandonnées

CHF	2006	2005
Intérêts reçus	24'189	26'808
Total des produits financiers	24'189	26'808
Intérêts payés	-22'906	-20'141
Charges financières diverses	-	-334
Total des charges financières	-22'906	-20'475
PRODUIT FINANCIERS	1'283	6'333

NOTE 4.a 5 Charge d'impôts découlant des activités abandonnées

CHF	2006	2005
<u>Charge d'impôts découlant des activités abandonnées</u>		
Impôts courants	-	-
Impôts différés	-57'953	-
Total impôts	-57'953	-
Bénéfice /(Perte) avant impôts	153'225	-46'904
Impôt au taux domestique estimé	34% -52'097	34% 15'947
Effet de charges non déductibles fiscalement	34% -5'856	
Effet non reconnu des pertes reportables de l'exercice		-15'947
Total d'impôts sur le bénéfice	-57'953	-

Annexe aux comptes consolidés 2006 (suite)

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 4.b BILAN - ACTIFS DES ACTIVITES ABANDONNEES

CHF	2006	2005
<i>Clients et autres débiteurs nets</i>		
Créances résultant de livraisons et prestations envers des tiers	4'656'229	4'649'646
Créances diverses envers des tiers	47'879	53'970
Total des créances résultant de livraisons et prestations, brut	4'704'108	4'703'616
Dépréciation pour créances douteuses	-1'095'754	-1'337'210
Total des créances résultant de livraisons et prestations, net	3'608'354	3'366'406
 <i>Autres actifs circulants</i>		
Charges payées d'avance	15'625	15'434
Total des autres actifs circulants	15'625	15'434
 Immobilisations corporelles	 -	 46'518
Immobilisations incorporelles	-	12'790
Immobilisations financières	6'878	6'218
TOTAL ACTIFS DES ACTIVITES ABANDONNEES	3'630'857	3'447'366

NOTE 4.c BILAN - PASSIFS DES ACTIVITES ABANDONNEES

CHF	2006	2005
<i>Engagements à court terme</i>		
Emprunts et dettes bancaires	-	5'855
Fournisseurs et frais à payer	227'560	360'572
Frais de douane à payer	3'073'638	2'249'795
Autres engagements à court terme	28'671	2'189'948
Total des engagements à court terme	3'329'869	4'812'025
<i>Engagements à long terme</i>		
Indemnités de départ à la retraite	111'921	95'253
Provision pour risques	69'327	66'954
Impôts différés (voir Note 10)	61'505	-99'200
Total des engagements à long terme	242'753	63'007
TOTAL PASSIFS DES ACTIVITES ABANDONNEES	3'572'622	4'875'033



Annexe aux comptes consolidés 2006 (suite)

NOTE 4.c BILAN - PASSIFS DES ACTIVITES ABANDONNES (suite)

La provision pour risques concerne les risques commerciaux liés à la vente de la filiale Annemasse par Joseph Bertola SA en 2002.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite concernent le personnel de la filiale française Joseph Bertola SA. Les bénéficiaires sont au nombre de 21 personnes, à savoir 5 cadres, 16 non-cadres. Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

Taux d'actualisation : 2.46%

Taux d'inflation : 1.58%

Taux de rendement : 4%

	<u>Provisions risques</u>	<u>Provisions pour indemnités de départ à la retraite</u>	<u>Total</u>
Solde au 1 ^{er} janvier 2005	66'566	-	66'566
Dotation	388	95'253	95'641
Solde au 31 décembre 2005	66'954	95'253	162'207
Différence de change	2'373	-	2'373
Dotation	-	16'668	16'668
Solde au 31 décembre 2006	69'327	111'921	181'248

Annexe aux comptes consolidés 2006 (suite)

NOTES CONCERNANT LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DES ACTIVITES POURSUIVIES

NOTE 5 CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITES POURSUIVIES

CHF	2006	2005
Locations d'immobilisations industrielles	861'841	811'266
Prestations de services	-	28'552
Autres ventes et produits avec des tiers	33'266	162'346
Total du chiffre d'affaires net	895'107	1'002'164

NOTE 6 PRIX DE REVIENT DES VENTES DES ACTIVITES POURSUIVIES

CHF	2006	2005
Achat de carburant diesel	-	-25'603
Achats de matériel parc roulant et prestations de tiers	-	-10'092
Autres achats, matériel divers	-193'479	-218'414
Total des achats d'énergie, matériel et prestations de tiers	-193'479	-252'105

NOTE 7 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES

CHF	2006	2005
Loyers payés et droit de superficie	-100'780	-92'623
Frais généraux et administratifs	-350'126	-394'110
Honoraires	-82'634	-173'946
Impôts sur le capital, autres impôts et taxes diverses	-93'636	-65'251
Charges d'exploitation diverses	-40'478	-224'634
Différence de change nette	-130'914	-
Charges exceptionnelles	-50'325	-20'776
Charges sur exercices antérieurs	-4'374	-
Total des autres charges d'exploitation	-853'267	-971'340

Annexe aux comptes consolidés 2006 (suite)

NOTE 8 COUT FINANCIER NET DES ACTIVITES POURSUIVIES

CHF	2006	2005
Intérêts reçus	33'385	20'672
Produit d'abandon de créance	-	466'199
Produits financiers divers	1'472	576
Total des produits financiers	34'857	487'447
Intérêts payés	-375'398	-415'1225
Effet d'actualisation sur compte courant AFC	-79'369	-75'589
Charges financières diverses	-13'614	-17'941
Total des charges financières	-468'381	-508'652
Résultat financier	-433'524	-21'205

NOTE 9 AUTRES CHARGES ET PRODUITS DES ACTIVITES POURSUIVIES

CHF	2006	2005
Produits des participations	-	20'780
Produits divers	5'446	4'130
Total des produits	5'446	24'910

Annexe aux comptes consolidés 2006 (suite)

NOTE 10 PASSIF D'IMPÔTS DIFFÉRES - IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

	2006	CHF	2005	CHF
<u>Les impôts différés inscrits au passif du bilan se rapportent aux éléments suivants :</u>				
<u>Impôts différés découlant des activités poursuivies</u>	Taux d'impôts		Taux d'impôts	
Immobilisation corporelles	25% et 34%	3'714'027	25%	3'714'027
Effets d'actualisation du compte courant AFC	25%	170'843	25%	250'212
		3'884'870		3'964'239
Total du passif d'impôts différés des activités poursuivies		1'019'910		991'060
<u>Impôts différés découlant des activités abandonnées</u>	Taux d'impôts		Taux d'impôts	
Provision pour pertes sur débiteurs		-	25%	-301'545
Produit sur cession activité	34%	295'108		-
Provision pour engagements de départ à la retraite	34%	-111'921	25%	-95'253
		183'187		-396'798
Total du passif d'impôts différés des activités abandonnées (voir Note 4.c)		61'505		-99'200
Total du passif d'impôts différés au 31.12.2006		1'081'415		891'860
<u>Charge d'impôts découlant des activités poursuivies</u>				
Impôts courants		-		-9'000
Impôts différés		-58'227		68'943
Total impôts		-58'227		59'943
Bénéfice /(Perte) avant impôts		-673'522		143'890
Impôt au taux domestique estimé	25%	168'380	25%	-35'973
Effet non reconnu des pertes reportables de l'exercice		-168'380		
Effet de perte d'impôts non reconnus pendant les périodes précédentes	25%		25%	95'916
Ajustement aux taux d'impôt en vigueur de 34%		-48'692		
Autre		-9'535		
Total d'impôts sur le bénéfice		-58'227		59'943



Annexe aux comptes consolidés 2006 (suite)

NOTE 10 PASSIF D'IMPÔTS DIFFÉRES - IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE_(suite)

Le groupe dispose de pertes fiscales reportables pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé. Les montants de ces pertes ainsi que leurs dates limites d'utilisation se présentent comme suit :

CHF	2006	2005
2006	-	704'927
2007	1'816'944	1'816'944
2008	154'010	154'010
2009	288'301	288'301
2010	450'917	450'917
2011	1'061'828	1'061'828
2012	375'000	375'000
2013	750'624	-
Sans limite	25'870	25'870
Total des pertes reportables	4'923'494	4'877'797

NOTE 11 AUTRES DEBITEURS

CHF	2006	2005 Comptes publiés	2005 Proforma (Note 4)
Créances envers des tiers	326'881	3'366'974	896
Total des créances résultant de livraisons et prestations, brut	326'881	3'366'974	896

Au 31 décembre 2006, la créance envers les tiers est constituée du montant à recevoir suite à la cession de l'activité de Joseph Bertola SA.

NOTE 12 AUTRES ACTIFS CIRCULANTS

CHF	2006	2005 Comptes publiés	2005 Proforma (Note 4)
Charges payées d'avance	39'441	15'908	11'448
Créances diverses	-	15'716	-
Total des autres actifs circulants	39'441	31'624	11'448



Annexe aux comptes consolidés 2006 (suite)

NOTE 13 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

CHF	Terrains de placement	Immeubles de placement	Immeubles propre usage	Installations, matériel, outillages	Autres immobilisations	Totaux
VALEURS BRUTES						
Solde au 1 ^{er} janvier 2005	2'140	12'147'724	82'388	291'131	497'221	13'020'604
Acquisitions - transferts	-	-	-	246'238	32'805	279'043
Cessions	-	-233'965	-2'603	-171'584	-14'533	-422'685
Correction de valeur	-	408'000	-	-	-	408'000
Différences de change	-	3'761	-	-	-	3'761
Solde au 31 décembre 2005	2'140	12'325'500	79'785	365'785	515'493	13'288'703
Acquisitions - transferts	-	-	-	12'923	3'018	15'941
Cessions	-	-	-	-	-518'511	-518'511
Correction de valeur	-	-	-	-	-	-
Différences de change	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2006	2'140	12'325'500	79'785	378'708	-	12'786'133
AMORTISSEMENTS CUMULES						
Solde au 1 ^{er} janvier 2005	-	-	52'881	159'644	455'492	668'017
Amortissements de l'exercice	-	-	7'739	41'175	13'484	62'399
Correction de valeur	-	-	-3'581	-	-	-3'581
Solde au 31 décembre 2005	-	-	57'040	200'819	468'976	726'835
Amortissements de l'exercice	-	-	8'421	35'577	18'270	62'268
Correction de valeur	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-487'246	-487'246
Solde au 31 décembre 2006	-	-	65'461	236'396	-	301'857
VALEUR COMPTABLE NETTE						
Au 1 ^{er} janvier 2005	-	12'147'724	29'507	131'487	41'729	12'308'718
Au 31 décembre 2005	2'140	12'325'500	22'745	164'966	46'517	12'561'868
Au 31 décembre 2006	2'140	12'325'500	14'324	142'312	-	12'484'276

Informations complémentaires

CHF	2006	2005
Loyers encaissés	840'847	726'452
Charges opérationnelles des locaux loués	-	-13'539.46
Valeurs d'assurance	19'517'504	19'517'504

Les terrains et immeubles de placement sont évalués à leur valeur du marché. Tous les locaux étaient loués tant au 31 décembre 2006 qu'au 31 décembre 2005.

Au 31 décembre 2006, la juste valeur des immeubles du placement n'a pas varié de manière significative par rapport à la valeur d'expertise de février 2006, sur la base de laquelle la juste valeur avait été établie au 31 décembre 2005. Les immeubles de placement sont grevés de cédulas hypothécaires d'un montant de CHF 7'050'000, remises en garantie des emprunts bancaires à court terme (Note 15).

Annexe aux comptes consolidés 2006 (suite)

NOTE 14 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

CHF	2006	2005 Comptes publiés	2005 <i>Proforma</i> (Note 4)
Prêts à des tiers	541'802	527'686	527'686
Autres	4'903	6'218	4'740
Total des autres immobilisations financières	546'705	533'904	532'426

Les prêts à des tiers comprennent le prêt accordé à un ancien membre de la direction de Joseph Bertola SA pour un montant de CHF 541'802, y-compris les intérêts. Ce prêt porte intérêts au taux de 4.5 % depuis le 1^{er} avril 2005 (6% avant cette date). Il avait été accordé en 2003 afin de permettre au bénéficiaire l'acquisition d'actions de Joseph Bertola SA, lesquels titres ont été nantis en faveur du Groupe (Note 18).

Si le détenteur en formule la demande, le groupe s'est engagé à acquérir ses titres. Le prix de rachat sera alors déterminé sur la base du montant des fonds propres statutaires de la société tels qu'ils étaient arrêtés à la date du départ de l'ancien employé, diminué du montant du prêt et des intérêts dus. Au 31 décembre 2006, l'option de vente du détenteur se situe en dehors de la monnaie (out of the money).

NOTE 15 ENGAGEMENTS À COURT TERME – Emprunts et dettes bancaires

CHF	2006	2005 Comptes publiés	2005 <i>Proforma</i> (Note 4)
Emprunts et dettes bancaires	6'252'000	6'257'752	6'251'897
Total des emprunts et dettes bancaires	6'252'000	6'257'752	6'251'897

Les emprunts ci-dessus portent intérêt à des taux s'établissant à 5.5% et 7%. Ils sont renouvelables annuellement et sont garantis par des cédules hypothécaires grevant les immeubles du groupe (Note 13).

NOTE 16 ENGAGEMENTS À COURT TERME – Autres dettes à court terme

CHF	2006	2005 Comptes publiés	2005 <i>Proforma</i> (Note 4)
Emprunts financement Joseph Bertola SA (y compris intérêts)	930'701	894'200	894'2001
Autres engagements à court terme	776'115	5'065'772	620'175
Total des autres engagements à court terme	1'706'816	5'959'972	1'514'375

Annexe aux comptes consolidés 2006 (suite)

NOTE 17 DETTES A LONG TERME ET PROVISIONS

CHF	2006	2005 Comptes publiés	2005 Proforma (Note 4)
Dettes à long terme :			
Solde au 1 ^{er} janvier	1'587'388	1'511'798	1'511'798
Effet de l'actualisation	79'369	75'590	75'590
Solde au 31 décembre	1'666'757	1'587'388	1'587'388
Provisions:	-	162'207	-
Total des dettes à long terme et provisions	1'666'757	1'749'595	1'587'388

L'arrangement de règlement avec l'Administration fiscale du canton de Vaud (AFC) porte sur un montant initial de CHF 1'837'600. L'échéance est fixée au 30 avril 2008, aucun remboursement avant terme n'est prévu. L'emprunt est actualisé au taux d'intérêt de 5%, ce qui représente le taux effectif de l'AFC.

NOTE 18 AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements conditionnels et litiges

Suite au rachat par CI Com SA de 4385 actions représentant le 74.32 % du capital-actions de Joseph Bertola SA en avril 2000, un litige oppose le groupe aux anciens actionnaires. Ce litige porte sur le solde du prix d'acquisition qui s'élève au plus à CHF 729'963 (€ 453'477.90 au taux de change de 1.6097) à la date du bilan, dette qui a été intégralement comptabilisée. L'échéance dudit montant était fixée au 30 juin 2001. L'acte de cession retient un intérêt de 5 % à compter du 30 juin 2000. Depuis cette date, les intérêts s'élevant à CHF 200'738 sont venus compléter le montant du principal dû. Le procès est en cours et l'issue demeure incertaine. Parallèlement, le groupe a initié une action en garantie de passif à l'encontre de ces mêmes actionnaires.

Un litige est apparu à la fin de l'exercice 2006 entre le groupe et une régie ayant géré les immeubles de CC Management SA. Le montant réclamé est de CHF 42,000. Cependant, le groupe a lui-même introduit une action contre cette même régie pour le même montant.

Autres engagements futurs

Le Groupe a un engagement de reprise d'actions en contrepartie d'un prêt accordé à un ancien membre de la direction de la société Joseph Bertola SA. Les actions de Joseph Bertola SA seront reprises à la valeur des fonds propres et payées par compensation avec le prêt consenti par le groupe (Note 14).

Actifs mis en nantissement

Le Groupe a mis en gage à titre de nantissement au profit du cédant les 4385 actions représentant 74.32 % du capital-actions de Joseph Bertola SA.

Annexe aux comptes consolidés 2006 (suite)

NOTE 19 RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CHF	2006	2005
Rémunération du conseil d'administration	148'139	148'139
Charges sociales	2'102	2'102
Total rémunération du conseil d'administration	150'241	150'241

NOTE 20 TRANSACTIONS ET SOLDES AVEC LES PARTIES LIÉES

Les honoraires versés à la fiduciaire appartenant à l'administrateur M. Favre se sont élevés à CHF 65'557.



Annexe aux comptes consolidés 2006 (suite)

NOTE 21 INFORMATIONS SECTORIELLES AU 31.12.2006 et 2005

Les informations sectorielles présentées dans cette note concernent les activités poursuivies du groupe. Celles relatives au secteur abandonné « Bertola » sont présentées en Note 4a.

<u>CHF</u> <u>2006</u>	<u>CC Management SA</u>	<u>Corporate</u>	<u>Total</u>
Chiffre d'affaires net	895'107	-	895'107
Prix de revient des ventes	-193'479	-	-193'479
Bénéfice brut	701'628	-	701'628
Autres charges d'exploitation	-339'466	-513'801	-853'267
Amortissements	-35'578	-	-35'578
Résultat opérationnel (EBIT)	326'584	-513'801	-187'217
Résultat financier net	-398'287	-35'237	-433'524
Autres charges et produits	5'446	-	5'446
Résultat avant impôts	-66'257	-549'038	-615'295
Impôts	-50'206	-8'021	-58'227
Résultat net	-116'463	-557'059	-673'522

<u>CHF</u> <u>2005</u>	<u>CC Management SA</u>	<u>Corporate</u>	<u>Total</u>
Chiffre d'affaires net	839'818	162'346	1'002'164
Prix de revient des ventes	-252'105	-	-252'105
Bénéfice brut	587'713	162'346	750'059
Autres charges d'exploitation	-673'043	-298'298	-971'341
Amortissements	-76'115	-	-76'115
Plus value sur cession de participation	-	29'580	29'580
Résultat opérationnel (EBIT)	-161'445	-106'372	-267'817
Résultat financier net	58'625	-79'829	-21'204
Autres charges et produits	408'000	24'910	432'910
Résultat avant impôts	305'180	-161'289	143'889
Impôts	59'943	-	59'943
Résultat net	365'123	-161'289	203'832

Annexe aux comptes consolidés 2006 (suite)

NOTE 22 ACTIONS ET OPTIONS - (PERTE) / BÉNÉFICE PAR ACTION

Toutes les actions ont été émises et CI Com SA ne possède pas d'actions propres.

Le détail des résultats par action, avec et sans l'effet des activités abandonnées, est présenté au pied du compte de résultat. Le résultat de base est différent du résultat dilué en raison de la création, en 2004, de 93'500 options donnant droit à la participation à une augmentation du capital et réservées aux collaborateurs du groupe. Ces options ont une durée de vie de 10 ans et leur prix d'exercice correspond à la valeur nominale de l'action sous-jacente. En 2004, les options, ont été réparties auprès du personnel, à savoir les membres du conseil d'administration.

	2006	2005
Nombre d'options en circulation :		
Nombre d'options « Type 1 » donnant droit d'acquérir des actions nominatives à leur valeur nominale de CHF 10	57'000	57'000
Nombre d'options « Type 2 » donnant droit d'acquérir des actions au porteur à valeur nominale de CHF 20	36'500	36'500
Total nombre d'options	93'500	93'500

Au 31 décembre 2006, aucune option n'a été exercée et aucune augmentation de capital n'a eu lieu.

NOTE 23 CAPITAL-ACTIONS ET RESERVES NON DISTRIBUABLES

Au 31 décembre 2006, le capital-actions émis était constitué de 570'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10.- chacune et de 365'000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20.- chacune. Le capital-actions est entièrement libéré.

Outre la réserve légale de CI Com SA, maison-mère, les fonds propres consolidés comprennent des réserves légales non distribuables pour CHF 164'600.

L'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2004 a introduit un capital conditionnel de maximum CHF 1'300'000, constitué de 57'000 actions nominatives, à droit de vote privilégié, d'une valeur nominale de CHF 10.- chacune et de 36'500 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20.- chacune.

Ce capital conditionnel est réservé aux collaborateurs du groupe et, par conséquent, le droit de souscription préférentiel des actionnaires lié à cette opération a été supprimé.

En date du 28 juin 2003, les options donnant droit à la participation à une augmentation du capital, ont été réparties auprès du personnel, à savoir les membres du conseil d'administration.

Au 31 décembre 2006, aucune augmentation de capital n'a eu lieu.

L'assemblée générale du 29 juin 2004 a décidé d'introduire un capital autorisé de CHF 1'300'000 au plus par l'émission de maximum 57'000 actions nominatives, à droit de vote privilégié, d'une valeur nominale de CHF 10.- chacune et 36'500 actions au porteur d'une valeur nominative de CHF 20.- chacune. La validité de cette opération a vu son échéance le 29 juin 2006. Elle a été prolongée au 29 juin 2008.

Aucune action constituant le capital autorisé n'a été émise.

Annexe aux comptes consolidés 2006 (suite)

NOTE 24 FILIALES

CHF	Activités principales	Capital-actions	Participation en pourcent	
			2006	2005
Filiale, siège				
Filiales				
CC Management SA; Cheseaux (VD)	I	4'700'000	100,00	100,00
Joseph Bertola SA, Annemasse (France) (1)	T	1'431'180	81,09	74,32
Joseph Bertola (Suisse) SARL, Thônex (GE) (2)		20'000	95,00	95,00

Activités principales:

I Immobilier

T Transitaire, commissionnement en douane

1) Le capital-actions de la société Joseph Bertola SA est de FRF 5.9 Millions. Il a passé à € 900'000 lors de l'introduction de la monnaie européenne. Le taux de change (historique) appliqué pour la conversion en CHF est de CHF 1.5902 pour € 1.

2) La société a été mise en liquidation en mars 2006.

NOTE 25 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Le Conseil d'administration travaille actuellement sur un programme de redéploiement des activités du Groupe, tant dans le domaine de l'immobilier, activité phare du Groupe, maintenant que les activités de Bertola ont été cédées, que dans la recherche de nouveaux pôles de développement en relation avec des partenaires. De ce programme dépend la capacité du Groupe à maintenir son exploitation à long terme. La concrétisation de ce redéploiement des activités reste conditionnelle à la signature d'accords présentement en cours de négociation, avec ces partenaires. Les éléments fournis à ce jour semblent indiquer que ces négociations devraient aboutir dans un avenir proche. En conséquence, les comptes consolidés du Groupe sont présentés sur la base des valeurs de continuation.

NOTE 26 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Jusqu'au 27 avril 2007, date d'approbation des comptes par le conseil d'administration, le Groupe n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur à la clôture qui nécessite la modification de la valeur des actifs et des passifs.

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

à l'Assemblée générale des actionnaires de
CI Com SA, Genève

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de réviseurs des comptes consolidés, nous avons vérifié les comptes consolidés (compte de résultat, bilan, tableau de variation des fonds propres, tableau de financement et annexe) de CI Com SA (pages 20 à 46) et ses filiales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses ainsi que selon les *International Standards on Auditing (ISA)*. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les *International Financial Reporting Standards*, et sont conformes à la loi suisse.


Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Sans émettre de réserve à notre opinion, nous attirons toutefois votre attention sur les éléments suivants :

Comme expliqué en Note 18 de l'annexe, un litige oppose le Groupe aux anciens actionnaires majoritaires d'une filiale. Le différend porte sur le solde du prix d'acquisition qui s'élève au plus à CHF 729'963, dette qui a été intégralement comptabilisée. Le procès est en cours et l'issue demeure incertaine. Toutefois et parallèlement, le Groupe a engagé une action en garantie de passif à l'encontre de ces anciens actionnaires. Comme expliqué en Note 18 également, les titres acquis sont actuellement nantis en faveur des anciens actionnaires.

La Note 25 de l'annexe mentionne que le Conseil d'administration travaille actuellement sur un programme de redéploiement des activités du Groupe. De ce programme dépend la capacité du Groupe à maintenir son exploitation à long terme. La concrétisation de ce redéploiement des activités reste conditionnelle à la signature d'accords présentement en cours de négociation, avec des partenaires. Les éléments fournis à ce jour semblent indiquer que ces négociations devraient aboutir dans un avenir proche. En conséquence, les comptes consolidés du Groupe sont présentés sur la base des valeurs de continuation.

DELOITTE SA


Michèle Costafrolaz
Réviseur responsable


Peter Quigley

Le 27 avril 2007

A member firm of
Deloitte Touche Tohmatsu

CI Com SA

Bilan au 31 décembre 2006

ACTIF

	2006 CHF	Exercice précédent CHF
Liquidités	5'839	16'995
Créances à court terme	87	62
Comptes de régularisation	9'898	10'975
ACTIF CIRCULANT	15'824	28'032
Immobilisations financières	7'067'683	7'328'049
Participations	9'995'403	9'995'403
./. Provision	(4'583'420)	(4'583'420)
Prêts à des tiers	541'800	527'684
Prêts à des sociétés du groupe	1'113'900	1'388'382
ACTIF IMMOBILISE	7'067'683	7'328'049
TOTAL DE L'ACTIF	7'083'508	7'356'081



CI Com SA

Bilan au 31 décembre 2006

PASSIF

	2006 CHF	Exercice précédent CHF
Fonds étrangers à court terme		
Dettes à court terme	1'051'313	835'217
Envers des tiers	120'612	49'616
Solde à payer pour l'acquisition de Joseph Bertola SA	930'701	785'601
Emprunts à court terme	0	0
Comptes de régularisation	170'308	142'376
Fonds étrangers à long terme	4'760'676	4'549'844
Créanciers fiscaux	1'837'600	1'837'600
Envers des sociétés du groupe	2'923'076	2'712'244
 FONDS ETRANGERS	 5'982'296	 5'527'437
 Capital-actions	 13'000'000	 13'000'000
Réserves légales	1'029'150	1'029'150
Réserve générale	1'029'150	1'029'150
Déficit au bilan	(12'927'939)	(12'200'505)
Report des exercices précédents	(12'200'505)	(11'824'947)
Résultat de l'exercice	(727'433)	(375'558)
 FONDS PROPRES	 1'101'211	 1'828'645
 TOTAL DU PASSIF	 7'083'508	 7'356'081

CI Com SA

Compte de profits & pertes 2006

	2006 CHF	Exercice précédent CHF
Produits des participations	0	20'780
Produits financiers	65'546	98'853
Produits de change	9'717	2'609
Produits sur exercices antérieurs	107	0
Produits divers	0	29'580
TOTAL DES PRODUITS	75'370	151'822
Frais généraux	(236'612)	(258'514)
Frais financiers	(164'035)	(158'778)
Impôts et taxes	(59'949)	(9'555)
Perte de change	(215'300)	0
Charges exceptionnelles et sur exercices antérieurs	(126'908)	(100'534)
TOTAL DES CHARGES	(802'804)	(527'381)
RESULTAT DE L'EXERCICE	(727'433)	(375'558)

Annexes aux comptes annuels 2006 et 2005

ACTIFS

Liquidités : Les liquidités ont baissé légèrement par rapport au 31 décembre 2006.

Créances à court terme : Il s'agit uniquement de l'impôt anticipé des années 2004, 2005 et 2006 qui va être récupéré durant l'exercice 2007.

Immobilisations financières : Ce poste se compose des participations dans CC Management SA, Joseph Bertola SA, du prêt à CC Management SA ainsi que d'un prêt consenti à un tiers. Les intérêts à recevoir ainsi que les prêts sont également classés dans les immobilisations financières. Ce poste comprend également un prêt accordé à un ancien membre de la direction de Joseph Bertola SA pour l'acquisition d'actions de cette société. Ce prêt porte intérêt à 6% l'an jusqu'au 31 mars 2005 et à 4.5 % l'an depuis le 1^{er} avril 2005. Lors du départ de ce dirigeant, la Société s'est engagée à acquérir ses titres. Un calcul sera effectué afin de racheter les actions au prix des fonds propres à son départ diminué du prêt et des intérêts consentis.

Participations importantes

<u>En 2006</u>	Capital de la société		Quote-part (%)
CC Management SA, Cheseaux Gestion immobilière	CHF	4'700'000	100%

Joseph Bertola SA, Annemasse (FR) Opérations d'agrée en douane	EUR	900'000	81,1%
---	-----	---------	-------

<u>En 2005</u>	Capital de la société		Quote-part (%)
CC Management SA, Cheseaux Gestion immobilière	CHF	4'700'000	100%

Joseph Bertola SA, Annemasse (FR) Opérations d'agrée en douane	EUR	899'449	74,32%
---	-----	---------	--------

Indications sur l'actionnaire le plus important

Au 31 décembre 2006 ainsi qu'en 2005, la société financière Newer SA à Genève, détenait 100% des actions nominatives de CI Com SA, de valeur nominale de CHF 10.00 chacune, soit le 43,85% du capital et 61% des voix.

Actifs mis en nantissement

Selon la convention de cession, pour garantir le paiement du prix convenu pour l'achat des actions de Joseph Bertola SA, ainsi que les intérêts, le cessionnaire déclare affecter en gage à titre de nantissement au profit des cédants, les 4'385 actions acquises.

Annexes aux comptes annuels 2006 et 2005

PASSIFS

Dettes à court terme : Il s'agit principalement du solde à verser aux anciens actionnaires de la société Joseph Bertola SA dans le cadre de l'acquisition par CI Com de cette dernière.

Comptes de régularisation : Il s'agit de provisions usuelles comptabilisées lors du bouclage des comptes.

Emprunt à long terme : Il s'agit de l'emprunt auprès de Joseph Bertola SA qui a servi principalement au financement des activités de CC Management SA et au développement d'une nouvelle stratégie pour le groupe.

Créanciers fiscaux à long terme : Ce poste représente uniquement les arriérés d'impôts vaudois pour lesquels des arrangements ont été aménagés.

FONDS PROPRES

Capital-actions

Le capital-actions de CI Com SA s'élève à CHF 13'000'000. Il est composé de 570'000 actions nominatives de CHF 10 chacune entièrement libérées et de 365'000 actions au porteur de CHF 20 chacune cotées à la bourse suisse.

Capital conditionnel

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juillet 2001, il a été introduit dans les statuts à l'article 5bis, un capital conditionnel d'un montant maximum de CHF 1'300'000 par l'émission d'un maximum de 57'000 actions nominatives, à droit de vote privilégié, d'une valeur nominale de CHF 10.00 et de 36'500 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20.00. Ce capital conditionnel est réservé aux collaborateurs du groupe. En conséquence le droit de souscription préférentiel des actionnaires lié à cette opération a été supprimé. En date du 15 janvier 2004, les options ont été réparties entre les membres du Conseil d'Administration, mais au 31 décembre 2006, aucune augmentation n'a été effectuée.

Capital autorisé

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2004, il a été introduit dans les statuts à l'article 5ter un capital autorisé. Le Conseil d'Administration est autorisé jusqu'au 29 juin 2006 d'augmenter le capital actions de la société d'un montant de CHF 1'300'000 au plus, par l'émission d'un maximum de 57'000 actions nominatives liées, à droit de vote privilégié, d'une valeur nominale de CHF 10.00 et de 36'500 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20.00 qui devront être entièrement libérées. Ce capital autorisé a été renouvelé pour une période de deux ans, soit jusqu'au 29 juin 2008 lors de l'assemblée générale du 29 juin 2006.

Réserve Générale

L'utilisation de la réserve générale s'élevant à CHF 1'029'150 est restreinte conformément à l'art. 671 al 3 CO.

Annexes aux comptes annuels 2006 et 2005

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Produits

Les produits s'élèvent à CHF 75'370. Ils comprennent, CHF 65'546 de produits financiers et CHF 9'717 de produits sur différence de change. En 2005, la société a payé CHF 107 de trop de charges sociales sur les honoraires des administrateurs. Ce montant a été remboursé en 2006 et comptabilisé comme produits sur exercices antérieurs.

Charges

La société a connu pour l'exercice 2006 une augmentation sensible des charges. Les frais financiers ainsi que les frais généraux ont régressé si l'on considère le montant global. Les pertes de change, compte tenu du taux particulièrement élevé de l'euro par rapport au franc suisse ont connu une augmentation spectaculaire par rapport à l'exercice précédent (+100% à CHF 215'300). Les amortissements et provisions sur exercices antérieurs ont également augmenté.

LITIGE EN COURS

Suite au rachat par CI Com SA des 4385 actions représentant le 74.32 % du capital-actions de Joseph Bertola SA en avril 2000, un litige existe à ce jour sur le solde du prix d'acquisition qui s'élève au plus à CHF 729'963 (€ 453'477.90 au taux de change de 1.6097) à la date du bilan. L'échéance dudit montant était fixée au 30 juin 2001. L'acte de cession retient un intérêt de 5 % à compter du 30 juin 2000. Ainsi, au 31 décembre 2006, le montant des intérêts courus s'élevant à CHF 200'738 a été comptabilisé. Aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2006 dû au fait que ce litige a été porté devant le tribunal compétent en France. Le procès est en cours et son issue est incertaine. Toutefois et parallèlement, la Société a engagé une action en garantie de passif d'un montant égal à l'encontre de ces anciens actionnaires.

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

à l'Assemblée générale des actionnaires de
CI Com SA, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de CI Com SA (pages 48 à 53) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un déficit au bilan de CHF 12,927,939.

Etant donné que la moitié du capital-actions et des réserves légales n'est plus couverte, nous attirons votre attention sur les dispositions de l'article 725 alinéa 1 CO.

Sans apporter de réserve à notre opinion, nous attirons toutefois votre attention sur les éléments suivants :

Comme expliqué en annexe, un litige oppose la Société aux anciens actionnaires majoritaires d'une filiale. Le différend porte sur le solde du prix d'acquisition qui s'élève au plus à CHF 729'963, dette qui a été intégralement comptabilisée. La procédure est en cours et l'issue demeure incertaine. Toutefois et parallèlement, la Société a engagé une action en garantie de passif à l'encontre de ces anciens actionnaires. Comme expliqué en annexe également, les titres acquis sont actuellement nantis en faveur des anciens actionnaires.

En outre, l'annexe mentionne que le Conseil d'administration travaille actuellement sur un programme de redéploiement des activités de la Société. De ce programme dépend la capacité de la Société à maintenir son exploitation à long terme. La concrétisation de ce redéploiement des activités reste conditionnelle à la signature d'accords présentement en cours de négociation, avec des partenaires. Les éléments fournis à ce jour semblent indiquer que ces négociations devraient aboutir dans un avenir proche. En conséquence, les comptes annuels sont présentés sur la base des valeurs de continuation.

DELOITTE SA


Michèle Costafrolaz
Réviseur responsable


Peter Quigley

Le 27 avril 2007

A member firm of
Deloitte Touche Tohmatsu